STRONG High Seas

Dialogue Workshop

The Role of Regional Cooperation Efforts for the High Seas of the Southeast Atlantic

Atelier de dialogue

Le rôle des efforts de coopération régionale pour la haute mer de l'Atlantique du Sud-Est

16-17 November 2021 / 16-17 novembre 2021

Workshop agenda | Programme de l'atelier

16 November 2021 | 16 novembre 2021		
12:30 – 12:40	**Opening of the workshop and housekeeping rules**	Facilitator: Paule Myriam Bana (Abidjan Convention Secretariat)
12:40 – 12:50	**Welcome on behalf of the Abidjan Convention Secretariat & the STRONG High Seas project**	Abou Bamba (Abidjan Convention Secretariat) Ben Boteler (IASS)
12:50 – 13:00	**Workshop objectives**	
13:00 – 13:15	**Short introduction round in small groups**	
13:15 – 14:30	**Session 1: Update from ongoing activities and BBNJ Negotiations**	
13:15 – 13:30	**Update on the STRONG High Seas project**	Ben Boteler (IASS)
13:30 – 13:50	**Update from the Abidjan Convention Secretariat**	Abou Bamba (Abidjan Convention Secretariat)
13:50 – 13:55	**Group picture**	
13:55 – 14:05	**Break**	
14:05 – 14:30	**Update on the BBNJ Negotiations & other global policy processes**	Jean Kenfack (Ministry of the Environment, Cameroon)
14:30 – 15:25	**Session 2: Update from the Southeast Atlantic region**	
14:30 – 15:25	**Discussion with States and stakeholders on ongoing and upcoming activities in the Southeast Atlantic region**	
15:25 – 15:30	**Close of Day 1**	
15:30 – 16:00	**Social event**	

Workshop agenda | Programme de l'atelier

17 November 2021 | 17 novembre 2021		
12:30 – 12:40	**Welcome and summary of day 1**	Facilitator: Leticia Greyling (IOI-SA)
12:40 – 13:30	**Session 3: STRONG High Seas project work and other ongoing research**	
12:40 – 13:00	**Presentation on the conservation measures report**	Shannon Hampton (IOI-SA)
13:00 – 13:30	**Presentation on deep-sea mining in ABNJ and links to BBNJ negotiations**	Pradeep Singh (IASS and University of Bremen)
13:30 – 13:40	**Break**	
13:40 – 15:25	**Session 4: Interactive session on the role of regional cooperation for ABNJ**	
13:40 – 13:55	**Introduction to the session**	Carolina Hazin, BirdLife International
13:55 – 14:55	**Interactive session**	
14:55 – 15:25	**Plenary Discussion**	
15:25 – 15:30	**Closing of the workshop by the Abidjan Convention Secretariat & the STRONG High Seas project**	Abou Bamba (Abidjan Convention Secretariat) Ben Boteler (IASS)

STRONG HIGH SEAS

Update: Activités STRONG High Seas concernant la zone de la Convention d'Abidjan et les négociations BBNJ

16 & 17 November 2021 / 16 et 17 novembre 2021

Ben Boteler
Institute for Advanced Sustainability Studies (IASS)

STRONG HIGH SEAS

STRONG High Seas:

Strengthening Regional Ocean Governance for the High Seas

- Projet de 5 ans (juin 2017 - mai 2022)
- Financé par le ministère fédéral allemand de l'environnement, de la protection de la nature et de la sécurité nucléaire (BMU) par l'intermédiaire de l'Initiative internationale pour le climat (IKI).
- Objectif: Renforcer la gouvernance régionale des océans pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité

- Développer des approches intégrées et écosystémiques
  - dans nos deux régions focales
  - entre les régions marines
  - entre le niveau régional et le niveau mondial

Supported by:

Federal Ministry
for the Environment, Nature Conservation
and Nuclear Safety

based on a decision of the German Bundestag

Zones situées au-delà de la juridiction nationale (ABNJ)

71% de la planète sont couverts par les océans

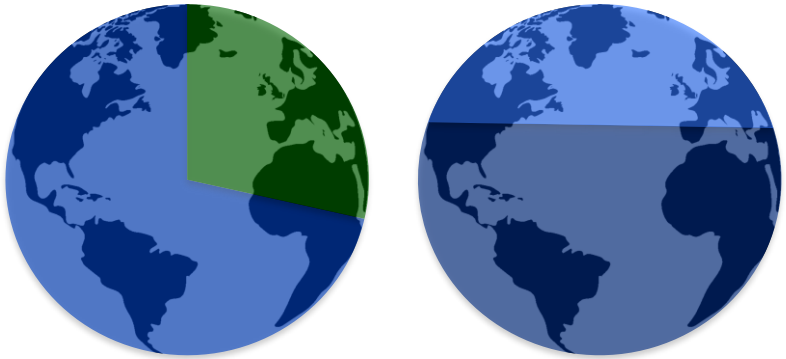

~ 60% des océans sont des hautes mers

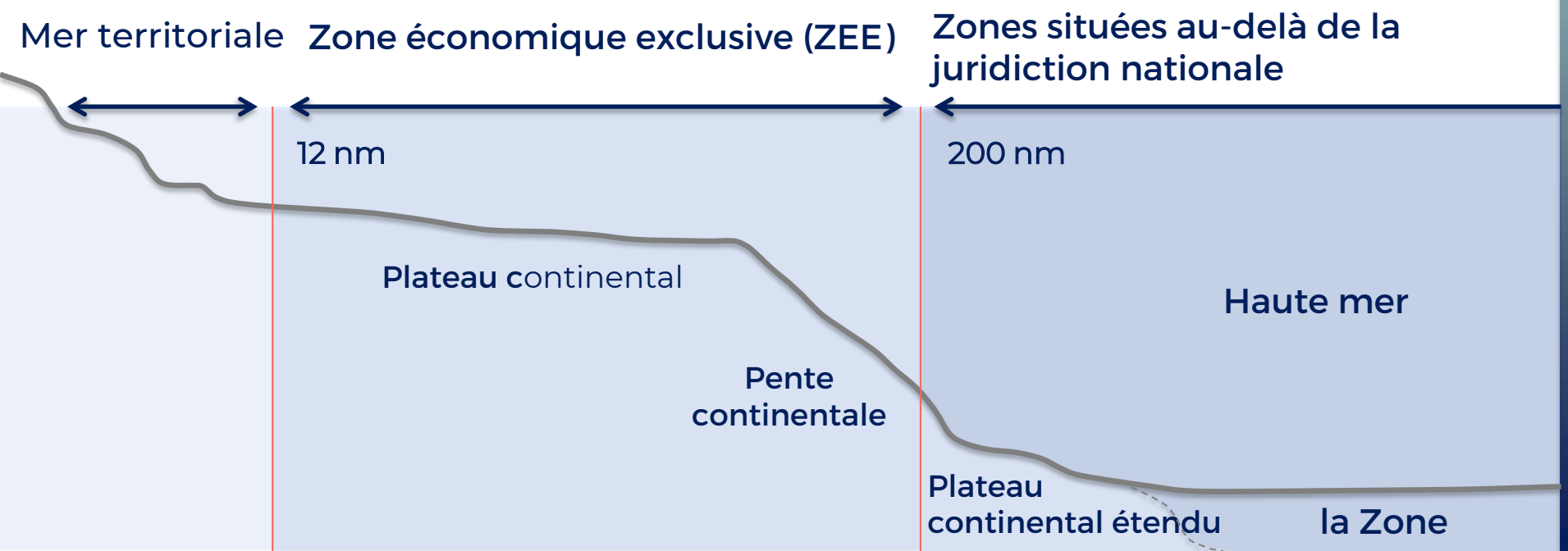

Pourquoi les zones hors juridiction nationale sont-elles importantes?

Zones situées au-delà de la juridiction nationale sont:

- reliés aux eaux nationales
- plein de vie
- essentiel à toute vie sur la planète
- sous une pression croissante
- l'une des zones les moins protégées de la planète

© stock image

Partenaires STRONG High Seas

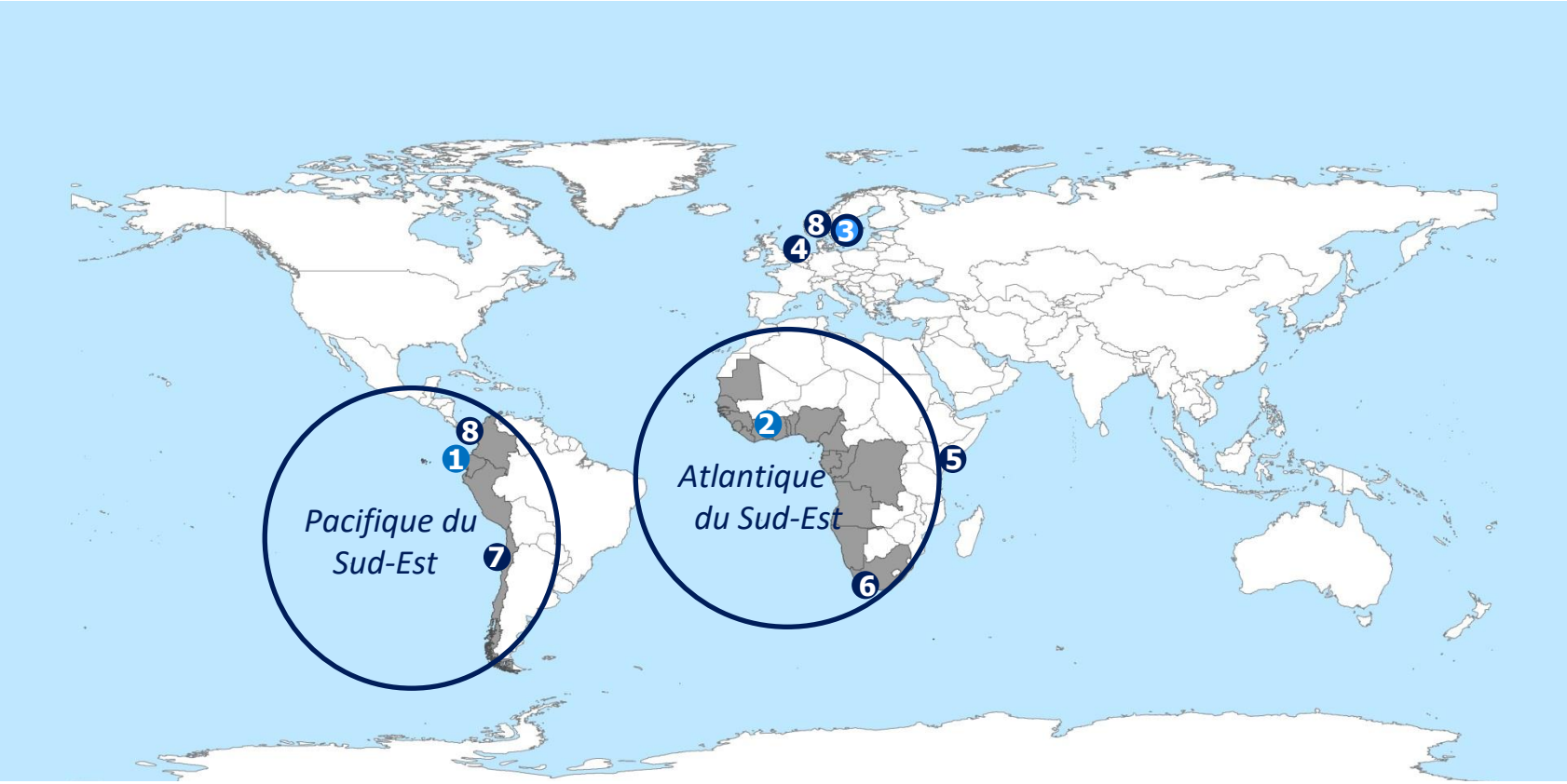

1 Comisión Permanente del Pacífico Sur • CPPS

2 UN environment – United Nations Environment Programme; Abidjan Convention – Convention d'Abidjan

3 IASS Potsdam

4 IDDRI

5 BirdLife International

6 International Ocean Institute – African Region

7 Universidad Católica del Norte – Chile

8 WWF

Source: ESRI (2008): World countries 2008. ESRI Data & Maps

Focus sur le projet

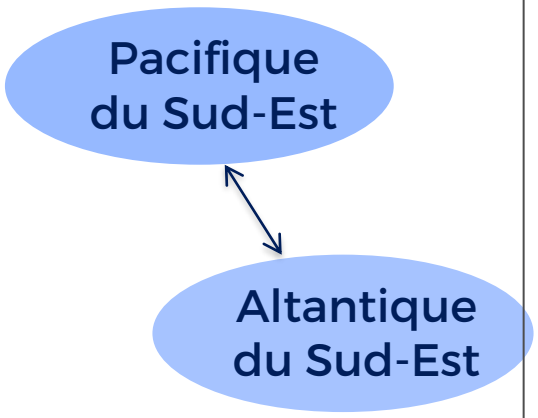

Renforcer la gouvernance des océans dans les régions focales

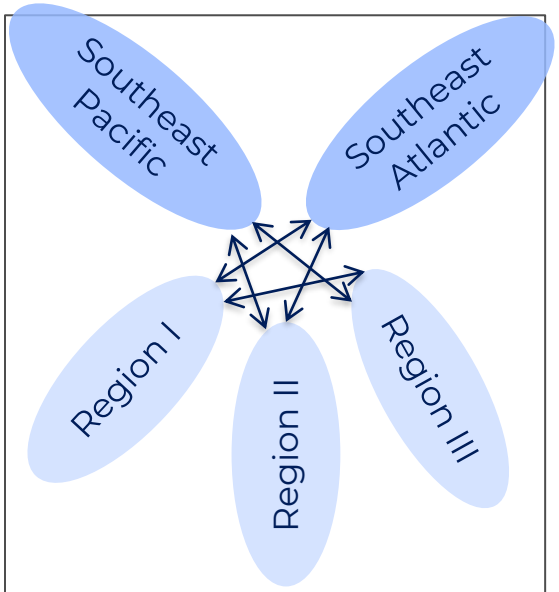

Renforcer le dialogue entre les régions marines

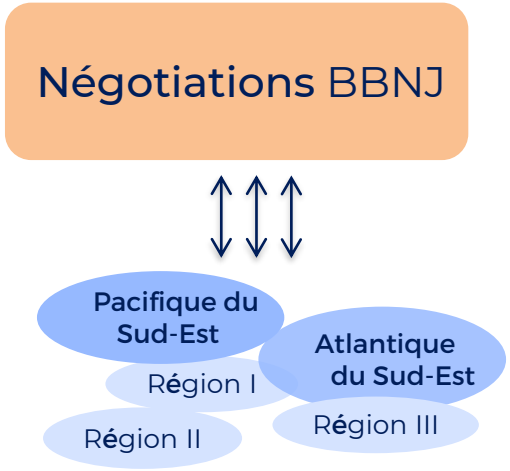

L'établissement d'un lien entre les régions et les gouvernance

Soutenir **les approches de gouvernance intégrées et écosystémiques** pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les ABNJ au niveau régional.

Qu'apporte STRONG High Seas à la région ?

Travailler avec la région pour **renforcer la connaissance des processus et des questions concernant la gouvernance régionale pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine** dans les ABNJ pour la prise de décision, y compris pour les négociations BBNJ;

Soutenir le **renforcement des capacités régionales en matière de gouvernance des océans et de conservation et d'utilisation durable** de la biodiversité marine dans les ABNJ, y compris pour les négociations sur la BBNJ;

Développer une **plateforme de parties prenantes pour assurer l'échange d'informations** sur les questions de gouvernance des océans et de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité marine en haute mer;

Soutenir **l'échange de connaissances et de bonnes pratiques entre les régions marines ;**

Renforcer **le partage des connaissances entre les régions et au niveau mondial.**

Publications et ressources récentes

- Rapport sur **l'importance socio-économique des zones situées au-delà de la juridiction nationale pour la région de l'Atlantique du Sud-Est**
- **Le rôle de la coopération régionale dans le renforcement de la gouvernance en haute mer: Cadre conceptuel et recommandations clés**
- Options pour le **renforcement du suivi, du contrôle et de la surveillance des activités humaines dans la région de l'Atlantique Sud-Est**

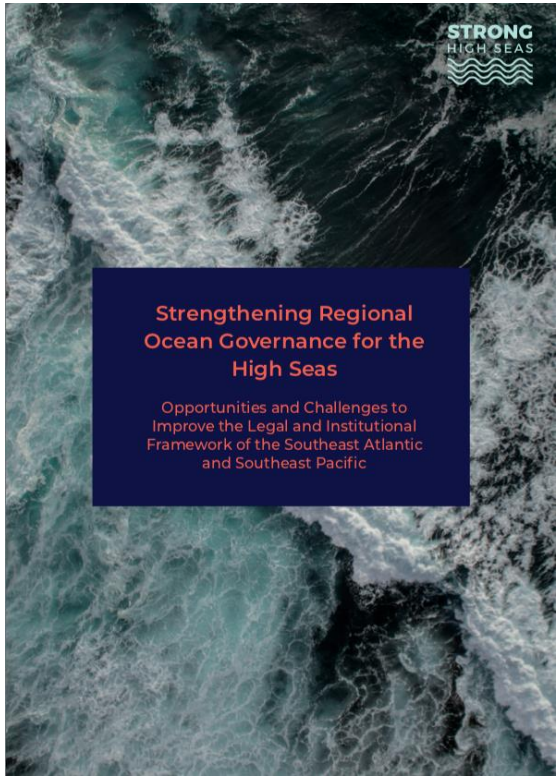

Site d'information
http://www.highseas-abidjanconvention.org/

En cours de réalisation

- Recommandations pour des **mesures de conservation dans la région de l'Atlantique du Sud-Est** (2021) *(titre provisoire)*

- Recommandations pour **améliorer la gestion intégrée de la conservation de la biodiversité marine au-delà de la juridiction nationale dans la région de l'Atlantique du Sud-Est** (2022) *(titre provisoire)*

- Série sur le renforcement des capacités *(en cours)* - prochain événement le 18 novembre sur les ressources **génétiques marines** et le 9 décembre sur les **mesures de conservation et la gestion intégrée**.

- **Évaluation des besoins en capacités pour la région de l'Atlantique Sud-Est (2022)** *(titre provisoire)*
- Webinar: **Vers une meilleure gestion des ressources marines d'Afrique occidentale: le rôle du suivi, du contrôle et de la surveillance** - 23 novembre 2021

- **Atelier de dialogue** (29-31 mars 2022) - avec la région partenaire, le Pacifique du Sud-Est.

En savoir plus!

https://www.prog-ocean.org/our-work/strong-high-seas/

https://www.prog-ocean.org/our-work/strong-high-seas/strong-high-seas-resources/

© STRONG High Seas, 2019

Merci!

Supported by:

Federal Ministry
for the Environment, Nature Conservation
and Nuclear Safety

based on a decision of the German Bundestag

INTERNATIONAL
CLIMATE INITIATIVE (IKI)

PROG
Partnership for Regional
Ocean Governance

Ben Boteler
Co-Lead, STRONG High Seas
Email: ben.boteler@iass-potsdam.de

Institute for Advanced Sustainability Studies e.V.
Berliner Strasse 130
D – 14467 Potsdam
Web: www.iass-potsdam.de & www.prog-ocean.org/

Présentation du processus BBNJ

BIODIVERSITY BEYOND NATIONAL JURISDICTION

- **Objet : élaboration d'un instrument juridique contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones situées au-delà de la juridiction nationale.**

- Lancement des travaux de l'Assemblée générale en 2006 sur l'examen des questions liées à la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité marine des zones au-delà de la juridiction nationale afin d'évaluer les besoins pour une plus grande coopération internationale dans le domaine; création d'un Groupe de travail officiel à composition non limitée dédié à l'examen de ces questions.
- Rio +20 appropriation de l'état d'évolution des travaux du groupe de travail officieux à composition non limitée. Décision par les Etats à l'issue de la Conférence sur le développement durable de statuer de façon urgente sur la question de la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité marine des zones au-delà de la juridiction nationale, y compris à travers la prise d'un acte sur l'élaboration d'un instrument juridique dans le cadre de la convention des Nations Unies sur le droit de la mer.
- Résolution 68/70 & 200: l'AG des Nations Unies demande au Secrétaire Général la convocation de trois sessions du Groupe de travail officieux à composition non limitée;
- 1-4 avril 2014 ; 16-19 juin 2014, 20-23 janvier 2015: tenue des trois dernières sessions du Groupe de travail officieux à composition non limitée et recommandation à l'Assemblée Générale de créer un Comité Préparatoire sur les éléments d'un instrument BBNJ

- Résolution 69/242 du 19 juin 2015: création par l'AG du Comité Préparatoire sur les éléments d'un instrument juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones situées au-delà de la juridiction nationale.
- New-York, 28 mars-08 avril 2016, 26 août-09 septembre 2016, 27 mars-07 avril 2017, 10-21 juillet 2017, tenue des travaux du Comité Préparatoire et Recommandation formulée à l'Assemblée Générale pour la convocation d'une Conférence intergouvernementale sur l'adoption d'un instrument juridique BBNJ
- Résolution 72/249 du 24 décembre 2017: L'Assemblée Générale décide de convoquer une Conférence intergouvernernentale sur l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones situées au-delà de la juridiction nationale, sur une base de quatre (04) sessions;
- New-York: 4-17 septembre 2018; 25 mars-05 avril 2019; 19-30 août 2019 tenue des trois premières sessions de la Conférence Intergouvernementale; Elaboration d'un programme de mise en œuvre de la stratégie nationale APA;
- 14 mars 2020, report de la 4ème session initialement prévue du 23 mars au 03 avril 2020 du fait de la pandémie de la Covid-19.

Thématiques retenues pour les négociations

- Les ressources génétiques marines, y compris le partage des avantages ;
- Les mesures telles que les outils de gestion par zones y compris les aires marines protégées ;
- Les études d’impact environnemental y compris l’évaluation environnementale stratégique ;
- Le transfert des techniques marines et le renforcement des capacités.

EVOLUTION DES NEGOCIATIONS

- Travaux des 2 Premières sessions de fond de la Conférence: discussions d'ordre général
- Travaux de la 3ème session de fond de la conférence: discussions sur la base d'un projet de traité élaboré par la Présidente RENA LEE, Ambassadeur de Singapour aux Nations Unies

Analyse thématique

- Les ressources génétiques marines y compris le partage des avantages
- Les mesures telles que les outils de gestion par zones y compris les aires marines protégées
- Les études d’impact environnemental y compris l’évaluation environnementale stratégique
- Le transfert de techniques marines et le renforcement des capacité

Les ressources génétiques marines

Les objectifs recherchés

- l'énonciation des objectifs d'un accord international portant sur les ressources génétiques marines: les discussions achoppent donc sur les points ci-après:

. Le partage juste et équitable des avantages;

. Le renforcement des capacités des PED pour l'accès aux ressources génétiques;

. La promotion de la production des connaissances et d'innovations techniques y

- Champ d’application

Application matérielle: la question est de savoir quels types de RG marine l’accord doit régir: RG collectées ou auxquelles il est accédé in situ, ex situ, in silico ou sous forme d’information de séquençage génétique ou numérique. L’accord doit-il s’appliquer aux dérivés? Elle soulève aussi la question des clauses d’exclusion: l’utilisation des poissons et autres ressources biologiques comme en tant que produits de base

- Champ d’application temporel:

  Il soulève la question de l’accord à partir de son entrée en vigueur ou bien il doit s’appliquer aux ressources génétiques marines collectées et utilisées avant l’entrée en vigueur de l’instrument juridique

Les mesures telles que les outils de gestion par zones

- Les outils de gestion par zone ont pour finalité la conservation de la biodiversité marine. De tels outils se développées dans ABNJ à travers la création d'aires marines protégées, l'adoption des mesures de régulation et de fermeture des pêches par les OI régionales ou des mesures sectorielles telles que les restrictions de capture de mammifères, de navigation mises en œuvre par les OI sectorielles. Toutefois, ce mouvement est encore limité et souffre du déficit de coordination.
- Le problème est qu'il existe types d'organisation, de mécanismes et de projets consacrés à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité marine. Seulement, il se pose une sérieuse difficulté de coopération et de coordination entre les niveaux sectoriels et régionaux d'une part, le niveau global d'autre part. Il est donc question de promouvoir une approche globale et intersectorielle de la gestion des océans.

Objectifs :

- renforcer la coopération et la coordination dans l'utilisation des outils de gestion par zone entre les Etats, les instruments et cadres juridiques pertinents et les organes mondiaux, régionaux et sectoriels pertinents cadres

- Régénérer et restaurer la biodiversité marine et les écosystèmes
- Créer un réseau mondial d'aires marines protégées et écologiquement représentatives.
- Concourir à la sécurité alimentaire et à d'autres fins

Les Etudes d’impact environnemental y compris l’évaluation environnementale stratégique

- Important outil pour l’utilisation durable de la biodiversité marine;
- Elle permet d’identifier les effets néfastes des activités menées sur les ABNJ pour ainsi permettre d’envisager les mesures d’atténuation ou d’y apporter les mesures correctives

- **Objectifs**: Mettre en oeuvre les dispositions de la Convention concernant les études d'impact sur l'environnement, par l'établissement de procédures, de seuils et de lignes directrices indiquant aux États comment conduire ces études et rendre compte de leurs résultats ;
- Permettre l'examen des effets cumulés ;
- Prévoir des évaluations stratégiques environnementales ;

PRESENTATIONS THEMATIQUES: LE RENFORCEMENT DES CAPACITES ET LE TRANSFERT DE TECHNIQUES Marines

- Thématique essentielle pour les pays en développement, car pas de gouvernance transparente, participative et démocratique si les PED ne peuvent pas accéder à la haute mer. Or pour faire partie des véritables parties prenantes au processus, il faut disposer de la technologie marine

Objectifs:

- Aider les PED à mettre en œuvre les dispositions de la convention;
- Favoriser la participation des PED à la gouvernance de la haute mer ;
- Favoriser le partage des connaissances sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine BBNJ;
- Renforcer les capacités scientifiques et techniques des PED

Moyens et Modalités:

- Coopération dans le domaine du renforcement des capacités et du transfert de techniques marines: Utilisation des instruments et cadres juridiques mondiaux, régionaux ou sectoriels existants, partenariat avec le secteur privé, mise à contribution de la société civile.
- obligation pour les Etats parties de renforcer les capacités des PED sur une base volontaire/obligatoire/volontaire et obligatoire
- Obligation de transparence
- Prise en compte des besoins et priorités du bénéficiaire
- Allègement des procédures
- La question de l'accessibilité de la technologie
- La question des conditions du transfert des techniques

Position du Groupe Africain

- Sur le plan général, les Etats africains sont favorables à une gouvernance participative, transparente et démocratique les zones ne relevant pas de la juridiction nationale.
- Sur le plan spécifique, les positions du Groupe sont fonction des thématiques:

- pour ce qui est des ressources génétiques marines, l'Afrique est attaché à l'adossement de de l'accord sur le principe du patrimoine commun de l'humanité

la mise en place d’un mécanisme de partage des avantages, l’application de l’accord aux ressources génétiques marines collectées in situ, ex situ, in silico ou à travers le séquençage.

- Pour ce qui est des mesures telles que les outils de gestion par zone y compris les aires marines protégées les positions du groupe sont articulées autour de la mise en place d’un réseau d’aires protégées marines au niveau mondial,

la mise sur pied d’un mécanisme de coordination entre les mécanismes régionaux ou sectoriels et le mécanisme international (global).

- Pour ce qui est des EIE y compris l’évaluation environnementale stratégique, le Groupe africain est d’accord pour le principe mais exprime sa réserve pour tout système qui pourra faire obstacle aux PED d’entreprendre des activités dans les ABNJ

-Pour ce qui est du transfert des techniques marines et du renforcement des capacités, le Groupe africain y est fortement attaché, ce d'autant plus qu'il s'agit par ce truchement de mettre en œuvre les dispositions de la CNUDM: à ce sujet, le transfert doit s'opérer sur une base obligatoire pour les PED, dans les conditions d'accès les moins contraignantes possibles pour les PED.

PERSPECTIVES

- Discussions lors de l’intersession mais persistances des divergences entre les différents groupes sur des points essentiels
- Reprise projetée des négociations en présentiel
- Réticence sur la possibilité de parvenir à l’adoption de l’accord lors de la quatrième session de la conférence intergouvernementale.

STRONG HIGH SEAS

Mesures visant à soutentir les efforts de conservation des zones situées au-delà de la juridiction nationale dans la région de l'Atlantique du Sud-Est

Dr. Shannon Hampton International Ocean Institute (IOI)

Composants clés de la biodiversité
Principales pressions et menaces sur labiodiversité
Importance socio-économiquede BBNJ

https://www.businessinsider.com/map-of-global-shipping-interactive-2017-12?international=true&r=US&IR=T

Fangtooth Fish
Credit: David Wrobel, SeaPics

Brodie's king crab
Credit: Dr. Matthew Dunn

Bluefin Tuna,
Credit: Brian J. Skerry, National Geographic

purple octopus,
Credit: Bedford Institute of Oceanography
Source: National Geographic News, July 2010

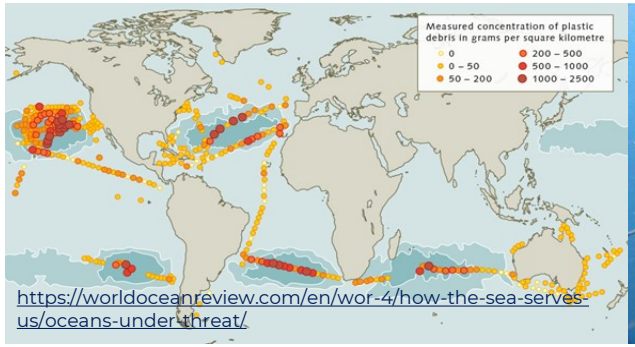

https://worldoceanreview.com/en/wor-4/how-the-sea-serves-us/oceans-under-threat/

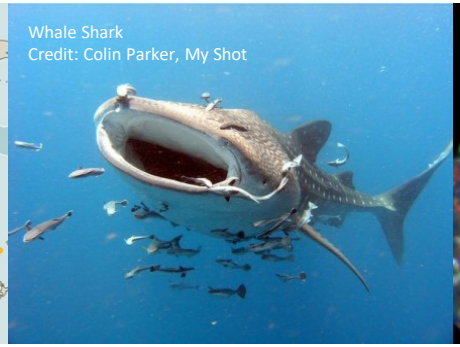
Whale Shark
Credit: Colin Parker, My Shot

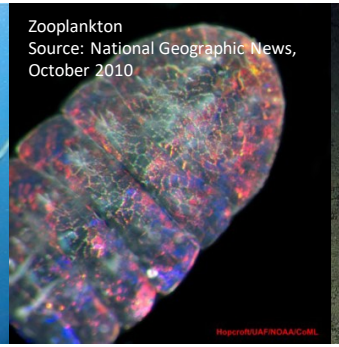
Zooplankton
Source: National Geographic News, October 2010

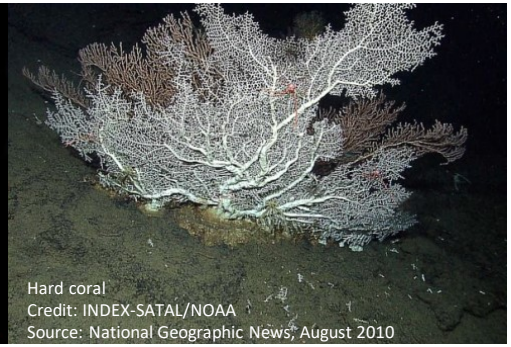
Hard coral
Credit: INDEX-SATAL/NOAA
Source: National Geographic News, August 2010

Mesures de conservation et outils de gestion

politique ou pratique juridiquement contraignante ou non contraignante

conservation et utilisation durable

restreindre l'accès, créer des contrôles de sortie, créer des contrôles d'entrée

globale ou **spécifique au secteur**

Convention des Nations unies sur le droit de la mer (UNCLOS)

STRONG HIGH SEAS

Obligation de coopérer
Devoir de prévention des dommages
Devoir de protection du milieu marin
Devoir de conservation des ressources marines vivantes

Conventions sectorielles / régionales et mondiales

Transport maritime

L'exploitation minière des fonds marins

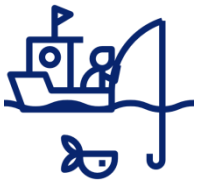

Pêche

Protection de la biodiversité

- Convention sur la diversité biologique
- Convention sur les espèces migratrices
- Convention sur le commerce des espèces menacées d'extinction

STRONG HIGH SEAS

Mesures sectorielles de soutien les efforts de conservation dans les ABNJ

INTERNATIONAL MARITIME ORGANIZATION

INTERNATIONAL SEABED AUTHORITY

FAO FIAT PANIS

Transport maritime

L'exploitation minière des fonds marins

Pêche

Zones maritimes particulièrement sensibles (PSSAs)

Une PSSA est une zone qui nécessite une protection spéciale par le biais d'une action de l'OMI en raison de son importance pour des raisons écologiques, socio-économiques ou scientifiques reconnues et qui pourrait être vulnérable aux dommages causés par les activités de transport maritime international.

Transport maritime

Au moment de la désignation d'une PSSA, une mesure de protection associée, qui répond aux exigences de l'instrument juridique approprié établissant cette mesure, doit avoir été approuvée ou adoptée par l'OMI pour prévenir, réduire ou éliminer la menace ou la vulnérabilité identifiée.

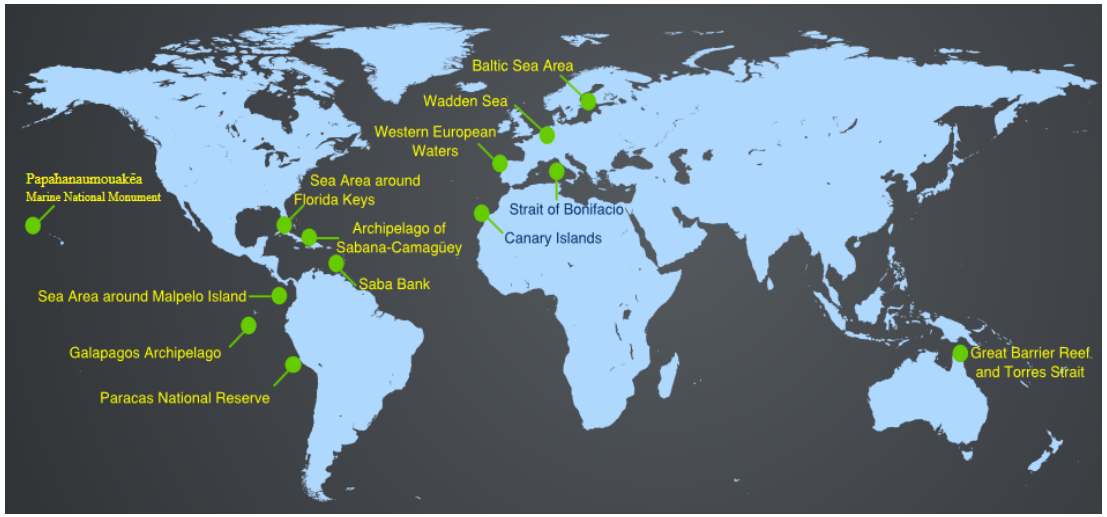

Source: http://pssa.imo.org/#/globe

Plans régionaux de gestion de l'environnement (REMP)
Zones d'importance environnementale particulière(APEI)

L'exploitation minière des fonds marins

‘des outils de gestion par zone et autres proactive pour soutenir une prise de décision éclairée qui équilibre le développement des ressources avec la conservation’

Le règlement fournit une base complète pour la surveillance et la protection du milieu marin dans la Zone en imposant des obligations aux entités impliquées dans la prospection ou l'exploitation (future). Ces obligations comprennent l'évaluation et la surveillance de leurs activités et l'élaboration d'études océano-graphiques et environnementales de base.

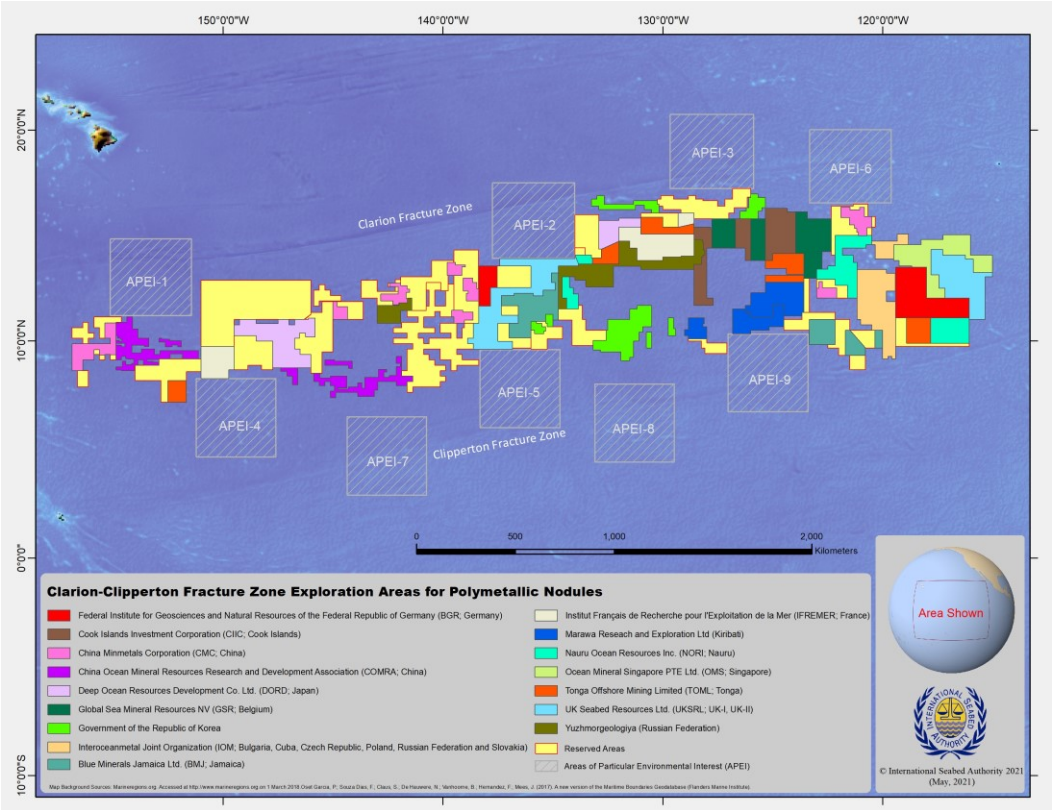

Source: https://www.isa.org.jm/map/clarion-clipperton-fracture-zone

Écosystèmes marins vulnérables VMEs)

Les EMV sont des groupes d'espèces, de communautés ou d'habitats qui pourraient être vulnérables aux impacts des activités de pêche et comprennent généralement les communautés benthiques associées aux monts sous-marins, aux cheminées hydrothermales, aux tranchées en eaux profondes et aux canyons sous-marins, ainsi qu'aux dorsales océaniques - comme les coraux d'eau froide et les champs d'éponges.

Pêche

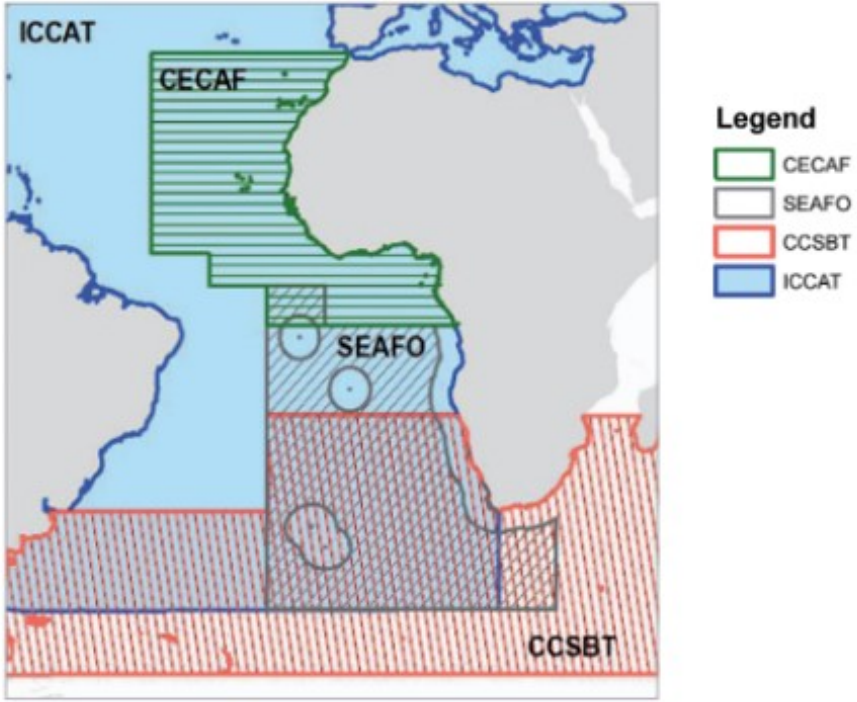

Résolution 61/105 de l'Assemblée générale des Nations unies : ...fermer des zones à la pêche de fond jusqu'à ce que des mesures appropriées aient été mises en place pour prévenir les effets négatifs importants sur les écosystèmes marins vulnérables (EMV).

Pour en savoir plus: www.fao.org/in-action/vulnerable-marine-ecosystems/en/

Conservation/ gestion des ORGP Mesures

STRONG HIGH SEAS

Fishing

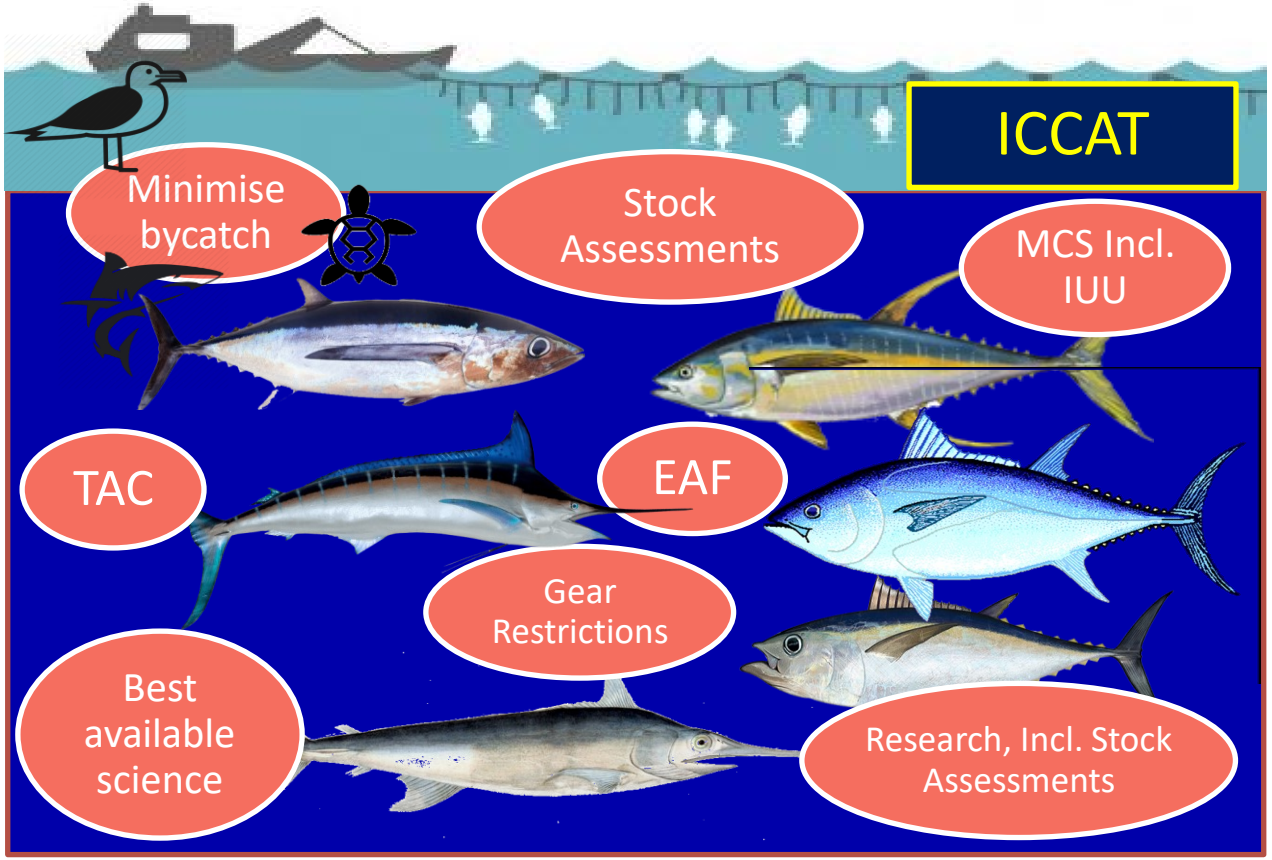

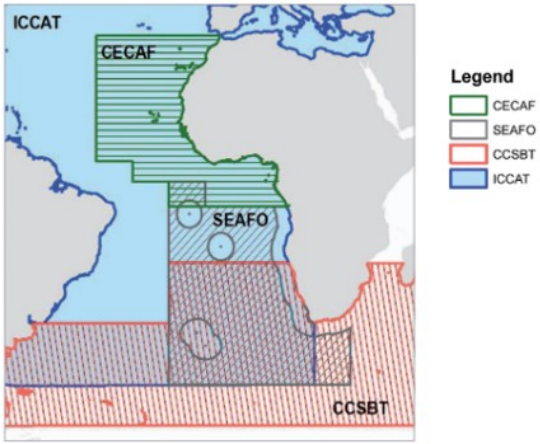

Figure : Un résumé non exhaustif des mesures de conservation associées à l'ORGP, l'ICCAT. La CICTA se concentre sur la gestion durable du thon albacore, du thon germon, du thon obèse, de l'espadon, des istiophoridés et du thon rouge (photo) et des prises accessoires associées.

Mesures intersectorielles visant à soutenir les efforts de conservation dans les ABNJ

?

Transport maritime

Pêche

L'exploitation minière des fonds marins

Aires de protection marine (APM) (et réseaux)

Un espace géographique clairement défini, reconnu, dédié et géré, par des moyens légaux ou d'autres moyens efficaces, pour réaliser la conservation à long terme de la nature avec les services écosystémiques et les valeurs culturelles associés (UICN, 2008).

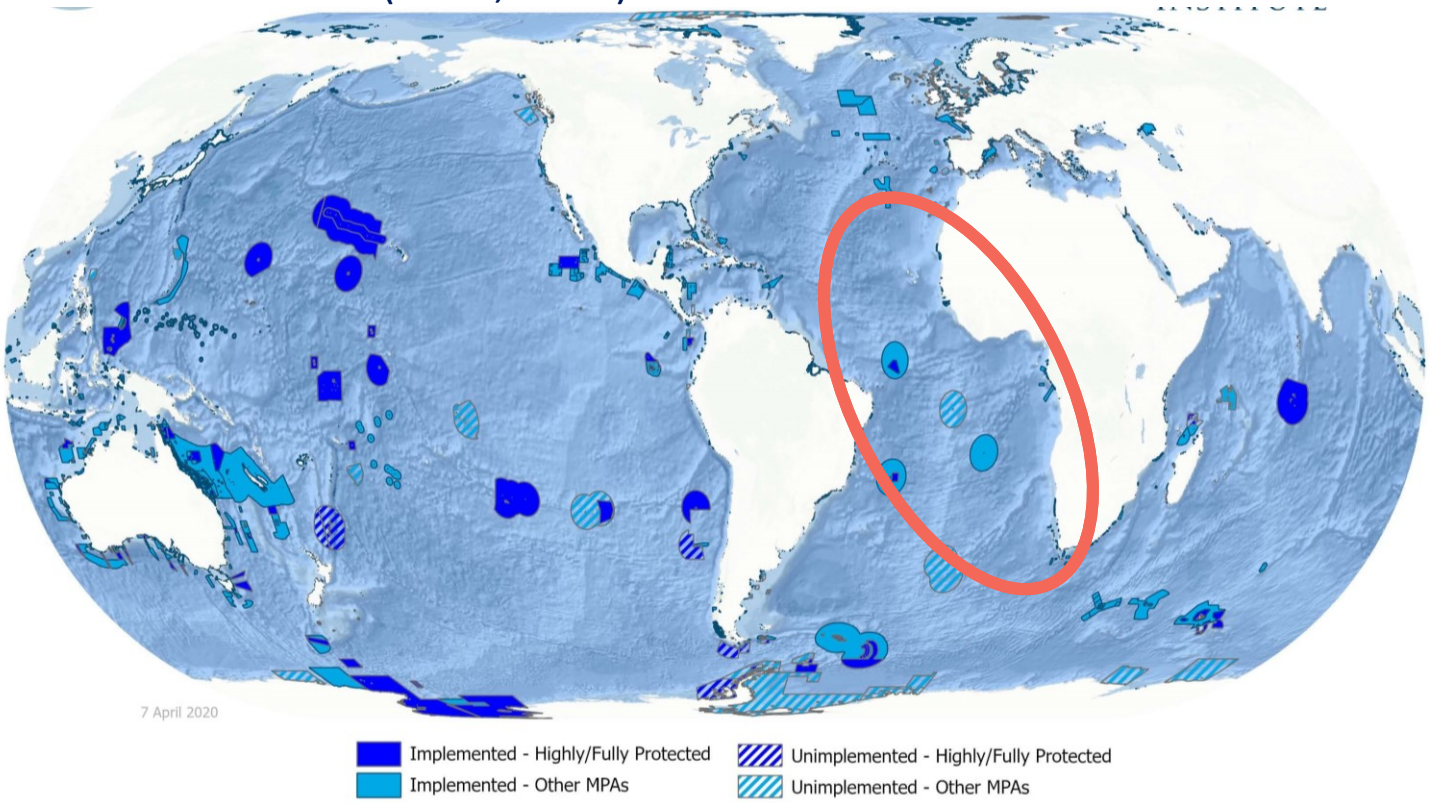

https://old.mpatlas.org/data/map-gallery/

Mesures visant à soutenir les efforts de conservations

STRONG HIGH SEAS

Applicability	Secteur	Key Actor	Mesure et caractéristiques principales		Legal Status
⊗	Maritime Transport	IMO INTERNATIONAL MARITIME ORGANIZATION	PSSA	→ Triggers step to set IMO regulations	Legally binding to signatories of IMO
⊗	Maritime Transport	IMO INTERNATIONAL MARITIME ORGANIZATION	MARPOL Special Area	→ Pollution Management	Legally binding to signatories of IMO
⊗	Deep Seabed Mining	INTERNATIONAL SEABED AUTHORITY	APEI	→ Monitoring and protection obligations	Legally binding to signatories of UNCLOS
⊗	Deep Seabed Mining	INTERNATIONAL SEABED AUTHORITY	REMPs	→ Area Based Management Tools	Legally binding to signatories of UNCLOS
	Fishing	FAO FIAT PANIS	VME	→ No bottom fishing	Legally binding to members of RFMO
	Fishing	ICCAT, CCSBT, SEAFO	RFMOs	→ Various Conservation and Management Measures	Legally binding to members of RFMO
	Fishing	CITES	Appendix I, II, III	→ Control trade of listed species	Legally binding to signatories of CITES
⊗	Cross-Sectoral	States	MPA/ MPA Networks	→ Various levels of protection	Legally binding to States who have ratified it
⊗	Cross-Sectoral	UNESCO	Marine World Heritage Sites	→ Protection of culturally important marine sites	Legally binding to States signatory to World Heritage Site Convention
	Cross-Sectoral		CMS Ap. I, II. Resolutions	→ Habitat and species protection	Legally binding to signatories of CMS
	Cross-Sectoral		IWC	→ Conservation and Management of whales	Legally binding to signatories of IWC
	Cross-Sectoral		ACAP	→ Conservation of Albatross and Petrels	Legally binding to signatories of ACAP

STRONG HIGH SEAS

Ressources pour l'identification des domaines clés et soutenir les efforts de conservation dans les ABNJ

IUCN

Convention on Biological Diversity

IBA BIRDLIFE IMPORTANT BIRD AND BIODIVERSITY AREA

IUCN SSC WCPA

KBAs, EBSAs, IBAs, IMMAs...

Zones importantes pour les oiseaux et la biodiversité (IBAs)

Les zones importantes pour les oiseaux et la biodiversité sont des lieux identifiés par Birdlife comme ayant une importance internationale pour la conservation des oiseaux et de la biodiversité, sur la base de critères standardisés.

BIRDLIFE IMPORTANT BIRD AND BIODIVERSITY AREA

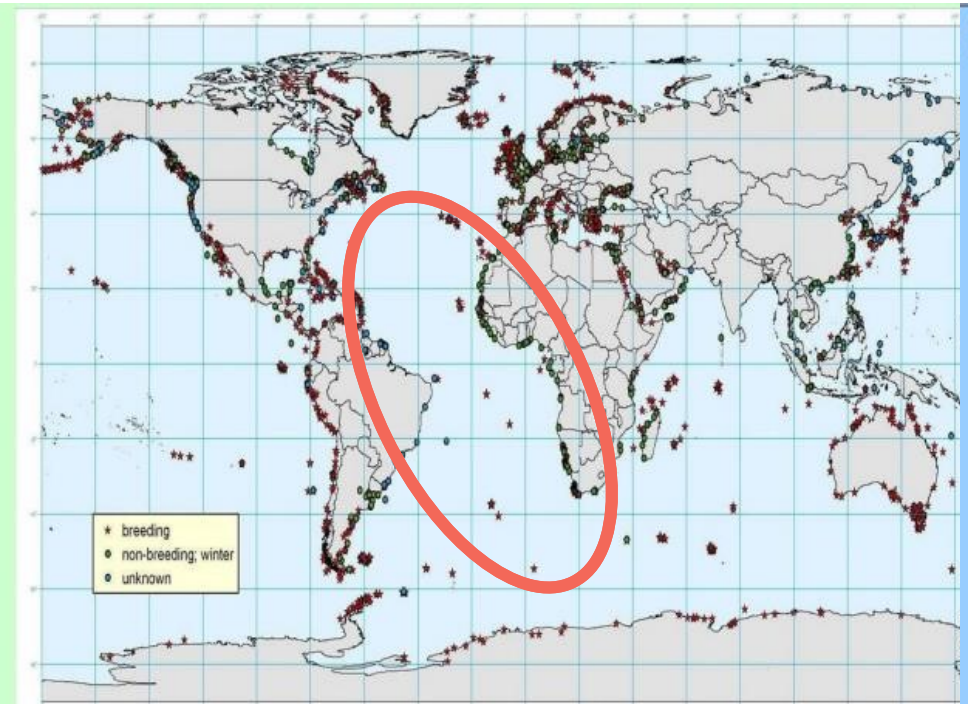

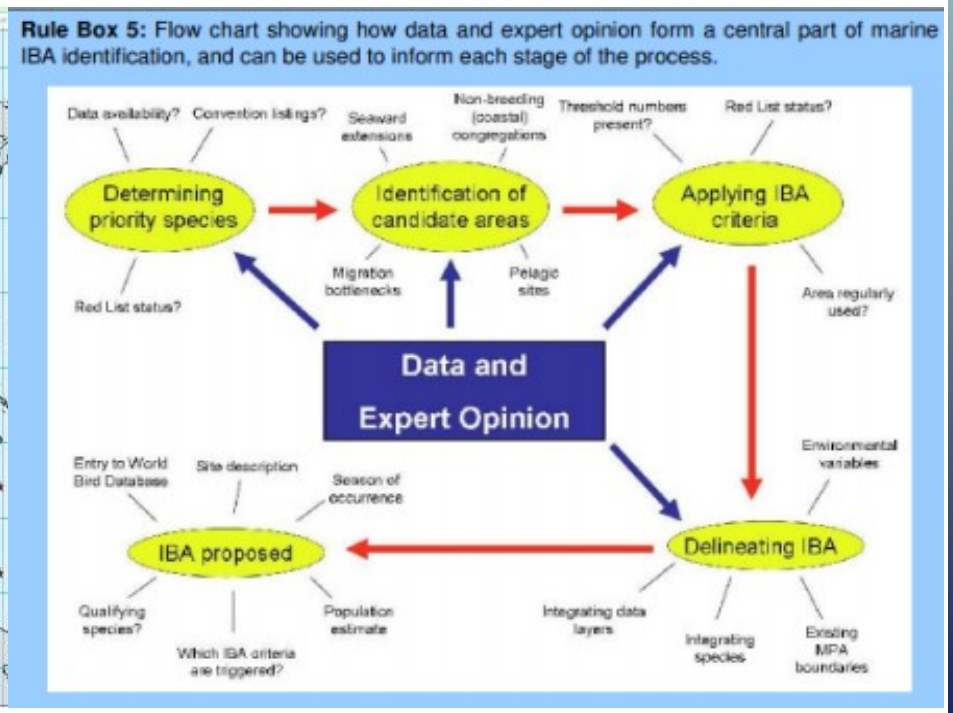

Source: https://www.birdlife.org/eu/pdfs/Marinetoolkitnew.pdf

Zones clés pour la biodiversité (KBA)

Les zones clés pour la biodiversité (KBA) sont des sites identifiés par le partenariat KBA qui contribuent de manière significative à la persistance globale de la biodiversité, dans les écosystèmes terrestres, d'eau douce et marins.
Soutenir la conservation dans les processus d'EIE, d'EES et de planification, ainsi que dans d'autres processus formels de protection et soutien des mesures de gestion spécifiques

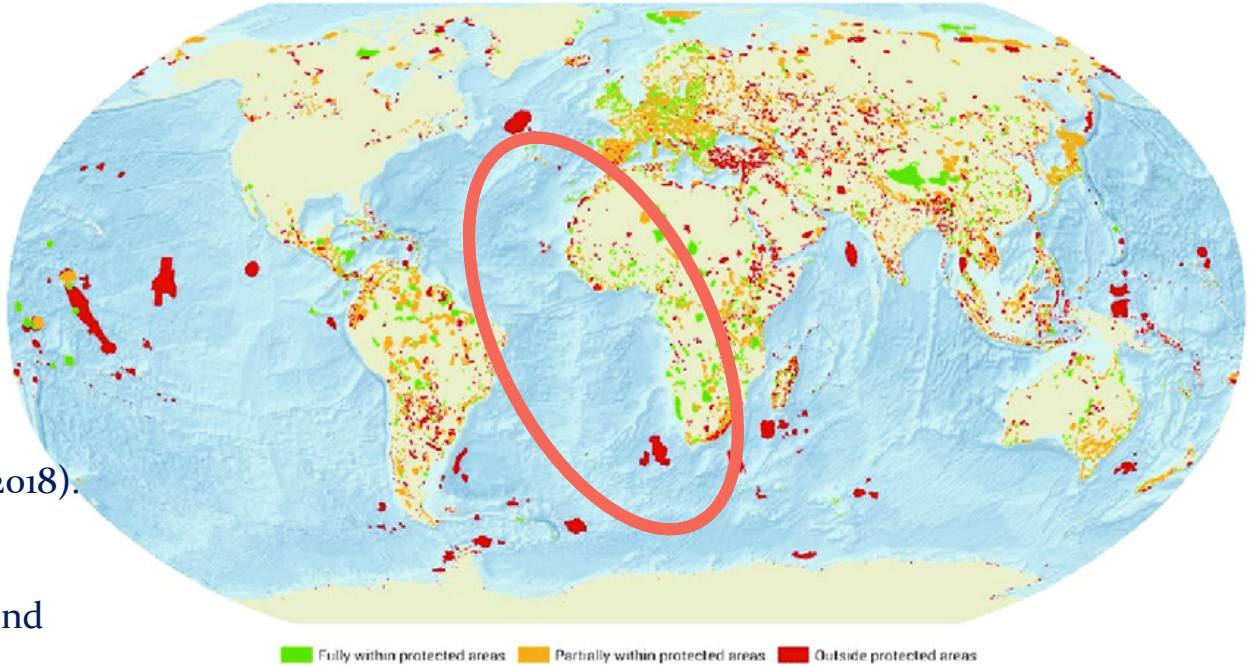

Pic: UNEP-WCMC, IUCN and NGS (2018). Protected Planet Report 2018. UNEP-WCMC, IUCN and NGS: Cambridge UK; Gland, Switzerland; and Washington, D.C., USA.

Norme d'identification : https://portals.iucn.org/library/node/46259

Zones d'importance écologique ou biologique (EBSA)

Les EBSA sont des zones spéciales dans l'océan qui servent, d'une manière ou d'une autre, à soutenir le bon fonctionnement des océans et les nombreux services qu'il fournit. L'identification des ZIEB est un processus scientifique et technique qui a une base juridique en vertu des articles 7 et 17-18 de la Convention sur la diversité biologique (CDB) (CDB, 2017).

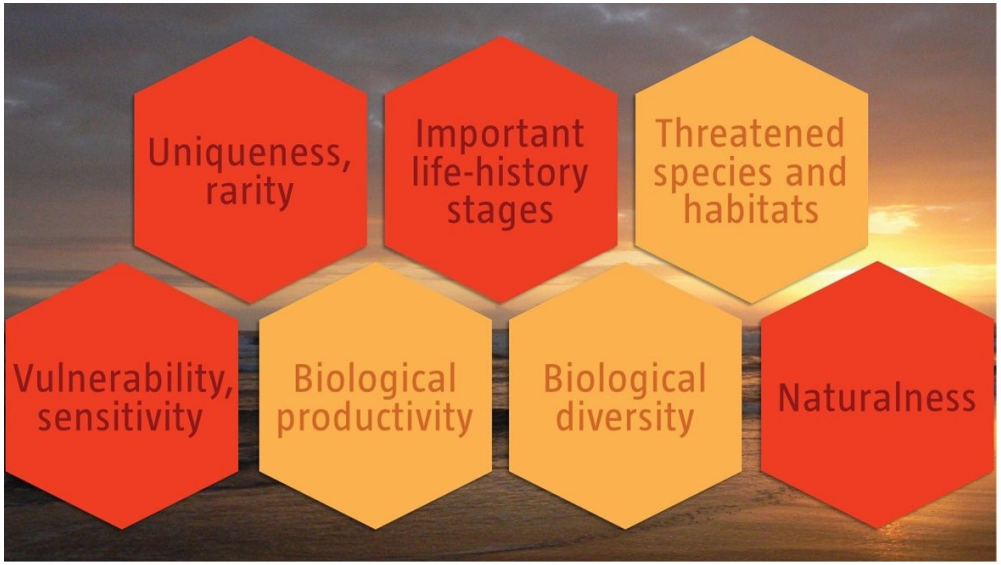

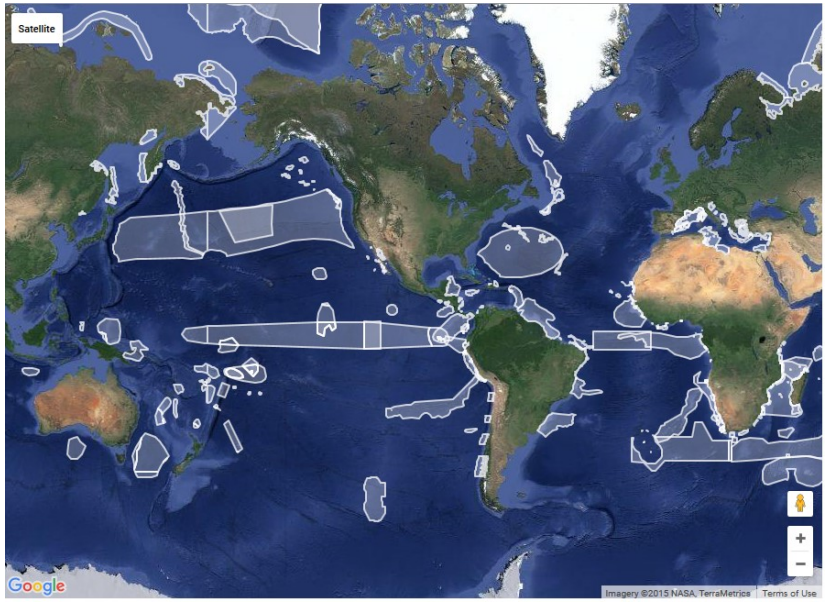

Image: https://cmr.mandela.ac.za/Research-Projects/EBSA-Portal/Namibia/Walvis-Ridge-Namibia

https://www.cbd.int/ebsa/

Zones importantes pour les mammifères marins (IMMA)

Les zones importantes pour les mammifères marins (IMMA) sont définies comme " des portions discrètes d'habitat, importantes pour les espèces de mammifères marins, qui ont le potentiel d'être délimitées et gérées pour la conservation. ”

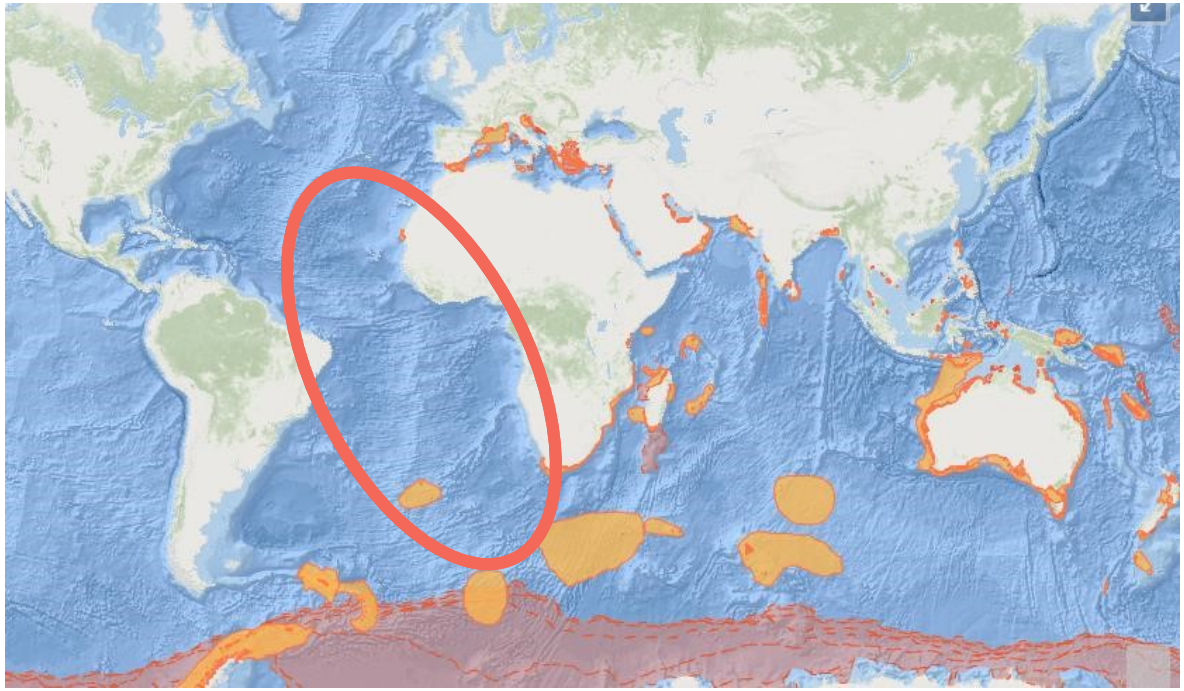

https://www.marinemammalhabitat.org/activities/immas/

Autres options pour soutenir les efforts de conservation dans les ABNJ

Autres outils pour soutenir les efforts de conservation dans les ABNJ

Aménagement de l'espace marin

Évaluation des impacts sur l'environnement

Suivi, contrôle et surveillance

Pictures removed due to copyright

Initiatives mondiales de pertinence

SUSTAINABLE DEVELOPMENT GOALS
17 GOALS TO TRANSFORM OUR WORLD

STRONG HIGH SEAS

2021 2030 United Nations Decade of Ocean Science for Sustainable Development

UNFCCC

AIM STRATEGY
Africa's Integrated Maritime Strategy
2050

STRONG HIGH SEAS

Capital naturel	Direction de l'influence	Activités humaines dans les ABNJ	Avantages sociétaux potentiels	Avantages économiques potentiels	Gouvernance/ Mise en œuvre

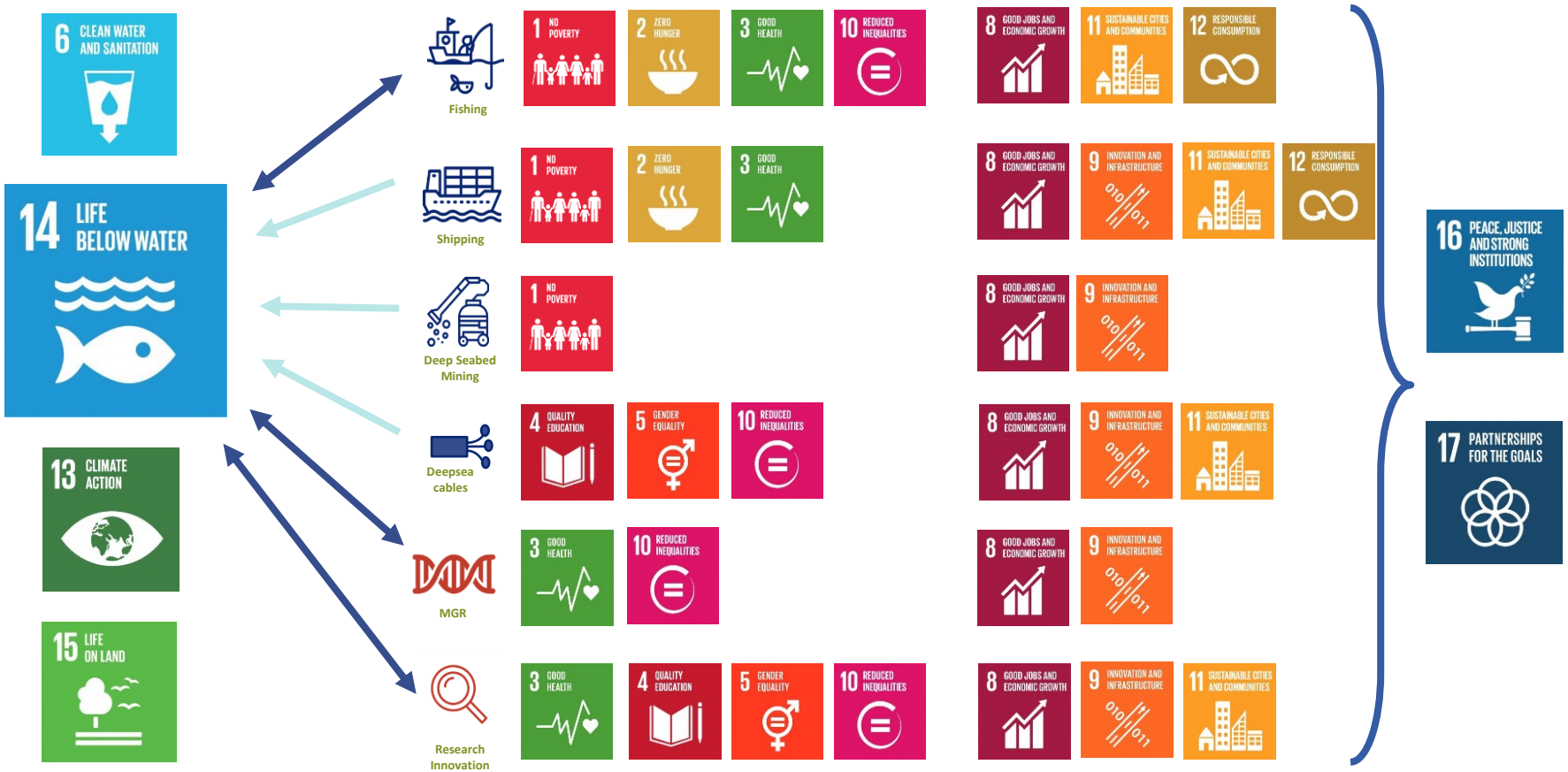

https://www.un.org/sustainabledevelopment/news/communications-material/

Messages clés

- La biodiversité dans les ABNJ continue d'être menacée par les activités anthropiques.
- Secteur mesures existent mais sont actuellement pas appliquées sur le site ABNJ dans l'Atlantique Sud-Est
- Les ORGP ont un rôle clé à jouer dans la protection de l'écosystème et la gestion durable des ressources.
- Utiliser des méthodes scientifiques établies pour AMP (par EBSA, KBA, IBA, IMMA etc.)
- La coopération intersectorielle est cruciale
- Mesures novatrices de gestion et de conservation

Messages clés

- Suivi, contrôle et surveillance
- Mécanismes financiers
- Renforcement des capacités dans la région
- Prise de décision transparente et fondée sur des données scientifiques
- Engagement des parties prenantes
- Des objectifs clairs et un plan de gestion - y compris l'évaluation
- Résolution des conflits et communication
- Approche de la gestion intégrée et écosystémique des océans

Thank you! Merci!

International Ocean Institute
African Region

STRONG HIGH SEAS

Dr. Shannon Hampton
IOI-SA

Email: shampton@ioisa.org

Web: www.ioisa.org

www.highseas-abidjanconvention.org

Supported by:

Federal Ministry
for the Environment, Nature Conservation
and Nuclear Safety

based on a decision of the German Bundestag

IKI INTERNATIONALE KLIMASCHUTZ INITIATIVE

PROG
Partnership for Regional Ocean Governance

COMISIÓN PERMANENTE DEL PACÍFICO SUR • CPPS •

UN environment
United Nations Environment Programme

UNEP

ABIDJAN CONVENTION
CONVENTION D'ABIDJAN

IDDRI

BirdLife INTERNATIONAL

IASS POTSDAM

UNIVERSIDAD CATOLICA DEL NORTE CHILE

WWF

Exploitation minière en eaux profondes dans les ABNJ et liens aux négociations BBNJ

Pradeep A. Singh, Université de Brême *Atelier STRONG : Efforts de coopération régionale pour les hautes mers de l'Atlantique du Sud-Est.*
17 novembre 2021, Virtuel.

Grandes lignes

1. Introduction
   - Qu'est-ce que l'exploitation minière en eaux profondes (DSM) ?
   - Qu'est-ce que l'Autorité internationale des fonds marins (ISA) ?

2. Développements actuels de l'ISA
   - État de l'art : exploration actuelle et exploitation future.
   - L'invocation récente de la "règle des deux ans".

3. Préoccupations du groupe africain à l'ISA
   - Les préoccupations environnementales.
   - Préoccupations économiques.
   - Problèmes d'équité.

4. Liens vers les négociations BBNJ

5. Conclusion/Messages clés

1. Introduction - Qu'est-ce que le DSM ?

- Exploration et exploitation de gisements minéraux à des profondeurs supérieures à 200 m. Définition large :
  "toutes les ressources minérales solides, liquides ou gazeuses". Trois principaux gisements de minéraux (voir ci-dessous).
- Situés dans des zones de fonds marins relevant de la juridiction nationale (marge continentale de 200 miles nautiques ou plus), ainsi que les zones des fonds marins situées au-delà de la juridiction nationale (la Zone).
- La zone et ses ressources minérales sont le "patrimoine commun de l'humanité" : elles appartiennent à l'humanité dans son ensemble - accès uniquement via l'Autorité internationale des fonds marins et partage équitable des bénéfices.

Nodules polymétalliques
Emplacement : Plaines abyssales.
Profondeur moyenne : 4 000 - 6 000 m .
Principaux contenus : Nickel, cuivre, cobalt et manganèse.

Sulfures polymétalliques
Localisation : Évents hydrothermaux.
Profondeur moyenne : 1.400 - 3.700 m.
Contenu : Cuivre, plomb, zinc, un peu d'or et d'argent.

Croûtes de ferromanganèse riches en
Localisation : Monts sous-marins.
Profondeur moyenne : 800 - 2 400 m.
Contenu : Principalement du cobalt.

Nodules polymétalliques - plaines abyssales

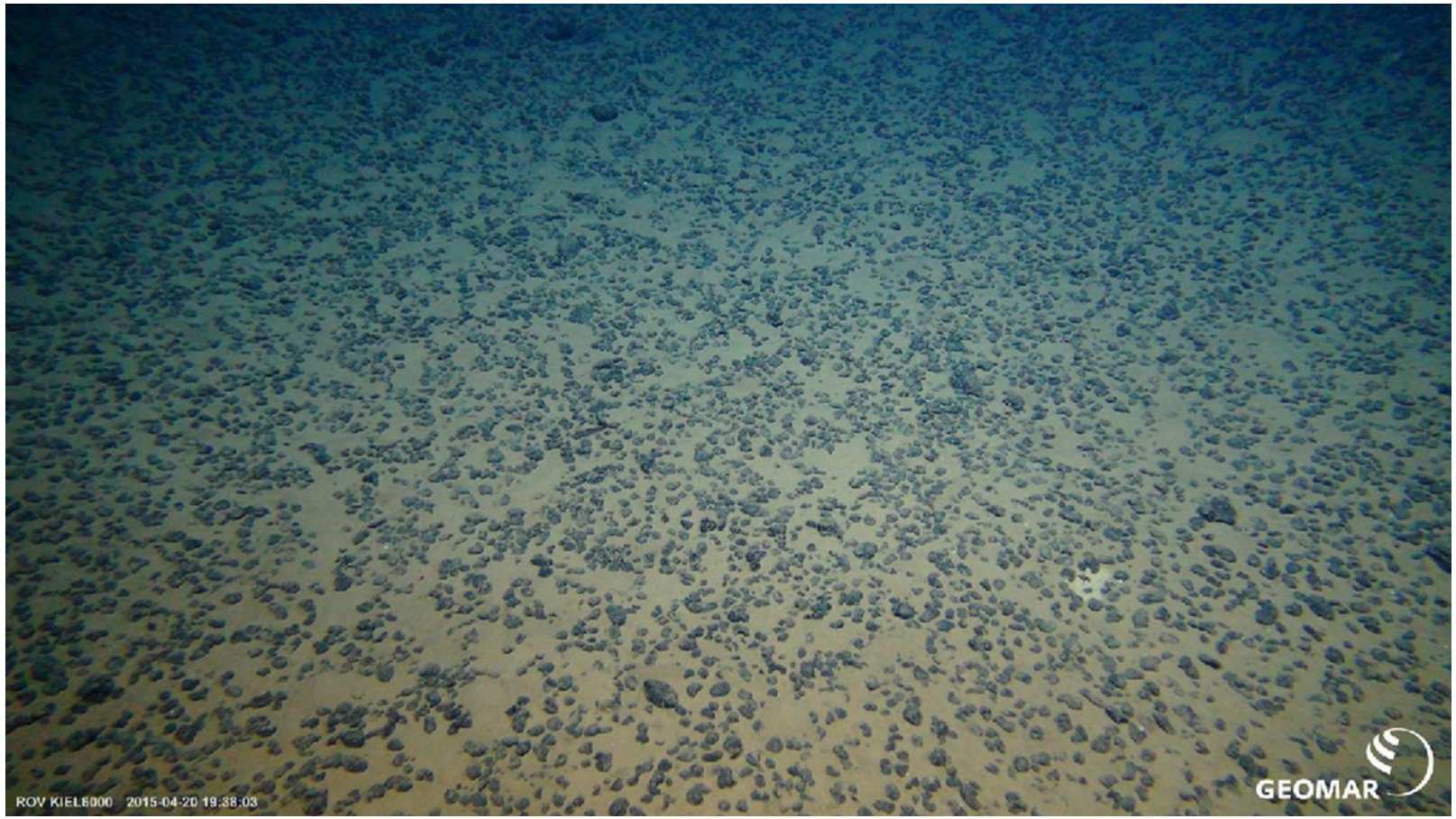

Sulfures polymétalliques - cheminées hydrothermales

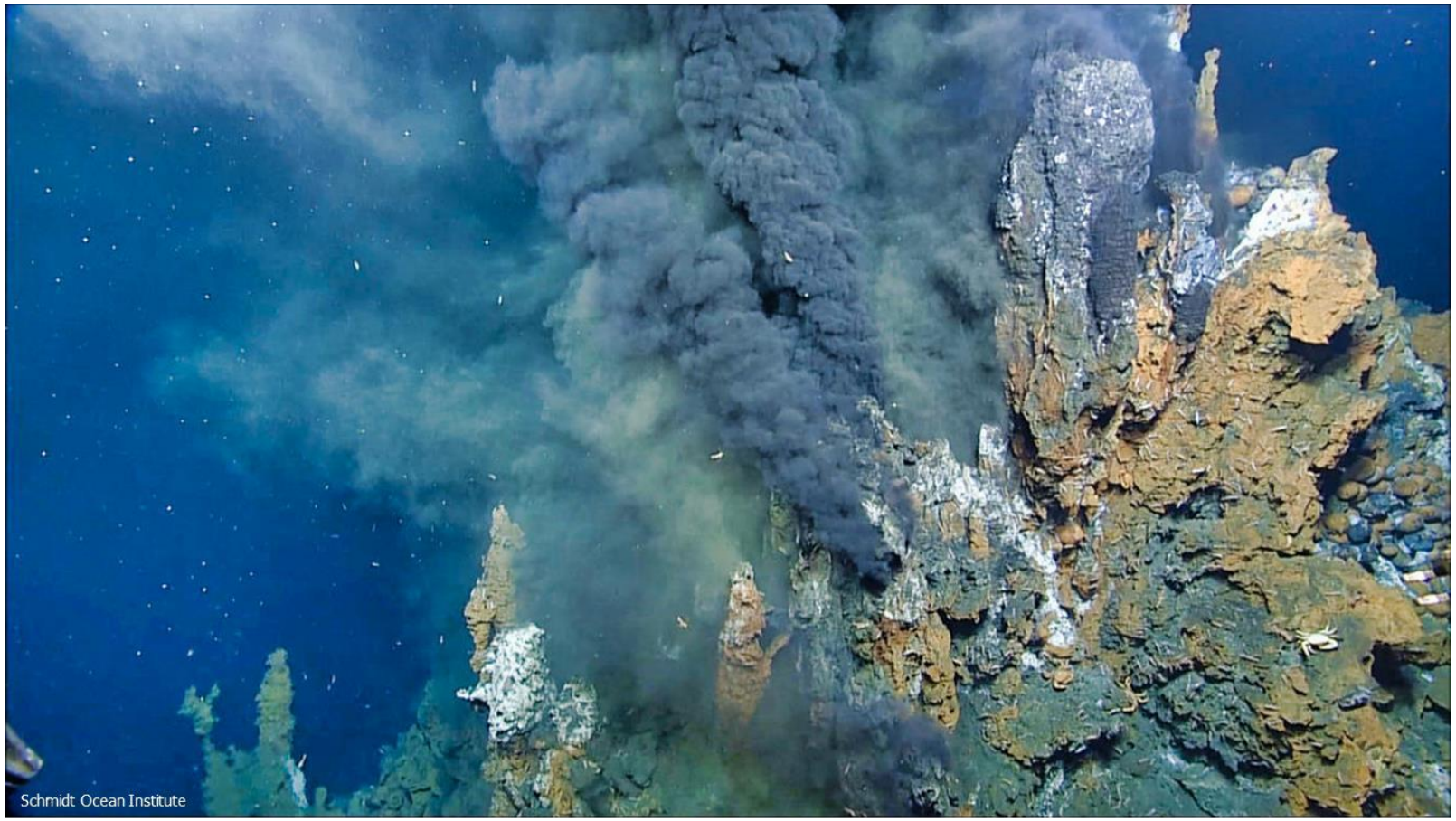

Croûtes de ferromanganèse riches en cobalt - monts sous-marins

Localisation des gisements de minéraux

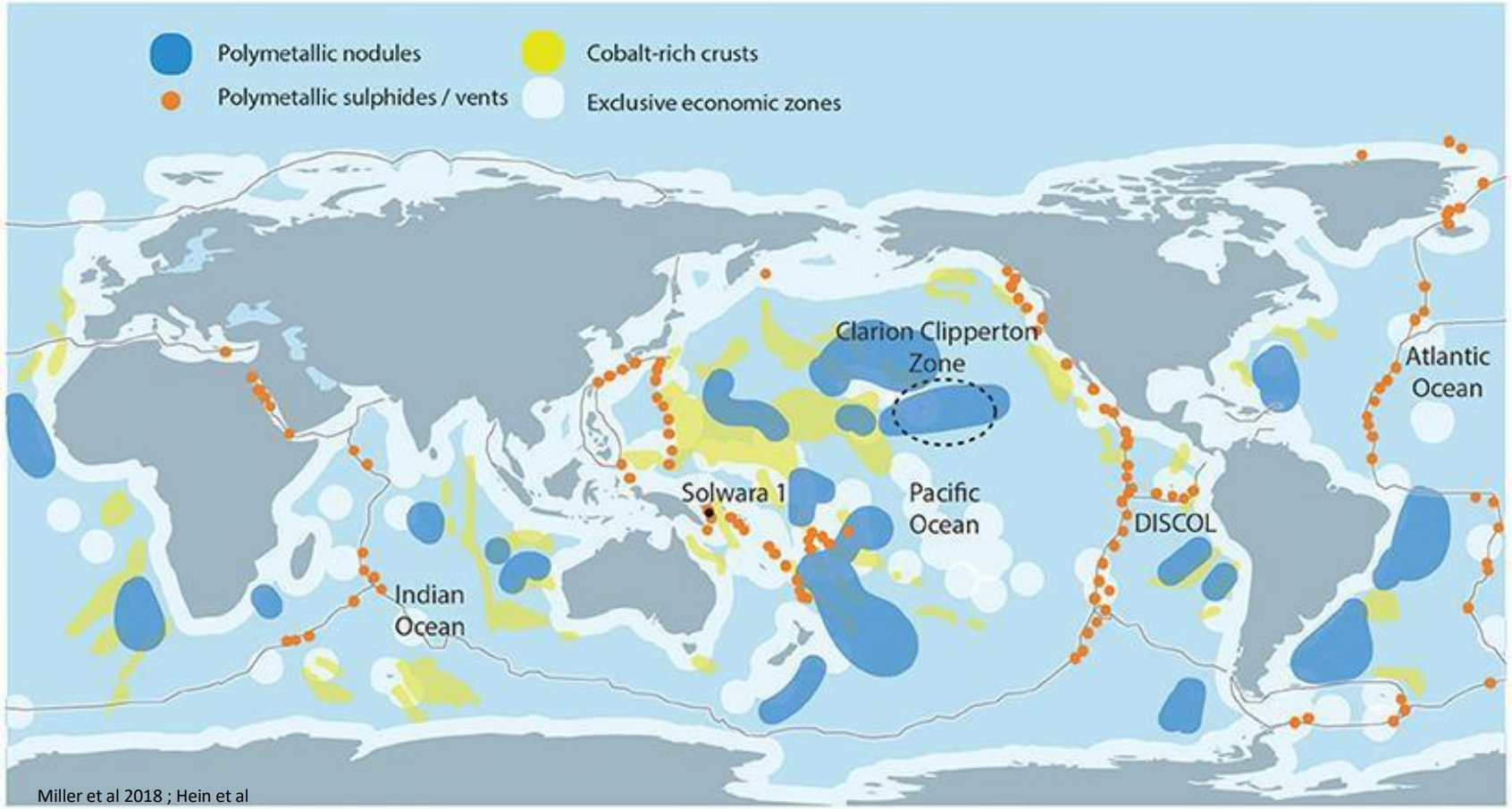

Miller et al 2018 ; Hein et al

Impacts environnementaux de l'exploitation minière en eaux profondes

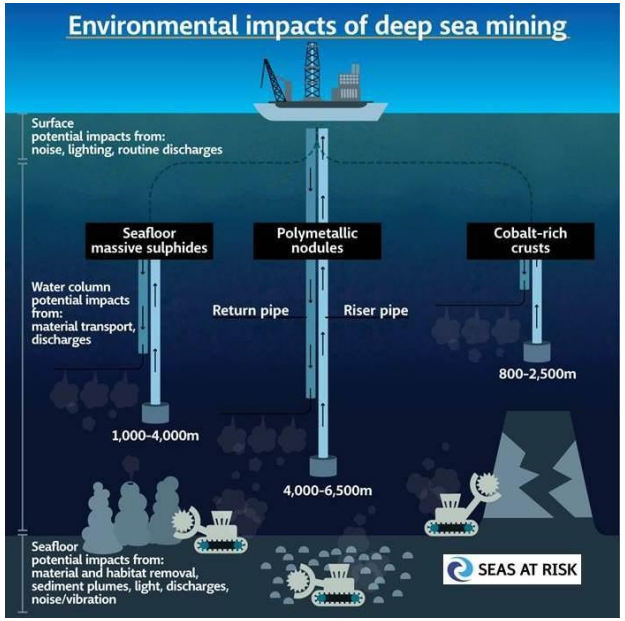

- Les minéraux des grands fonds mettent des siècles à se former.
- Les organismes sont dépendants des minéraux (nodules).
- Les évents et les monts sous-marins sont pleins de vie.
- L'océan profond n'est pas exposé aux perturbations humaines.
- Les méthodes d'exploitation minière actuelles sont très destructrices.
- Les connaissances actuelles indiquent que la restauration n'est pas possible.
- L'impact du bruit et de la lumière sur la vie marine et les mammifères n'est pas connu.
- Les impacts sont tridimensionnels et se propagent sur une grande distance.
- Les "bénéfices" du capital naturel ne sont pas encore quantifiés.
  - Régulation du climat et stockage du carbone.
  - La subsistance de la chaîne alimentaire marine.
  - Fourniture de services écosystémiques clés.
  - Source potentielle pour les besoins médicaux et pharmaceutiques futurs.

Qu'est-ce que l'Autorité internationale des fonds marins ?

- L'ISA est une organisation internationale autonome établie en vertu de la partie XI de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer de 1982 (UNCLOS).
- Mandat sur les ressources minérales de la zone, l'ISA agissant "au nom de l'humanité dans son ensemble".
- Responsable de :
  - l'élaboration de règlements pour l'exploration et l'exploitation des minéraux ;
  - l'examen et l'attribution des contrats miniers ;
  - faciliter le partage équitable des avantages financiers et autres avantages économiques découlant de l'exploitation minière dans la Zone ;
  - compenser les effets économiques négatifs de l'exploitation minière terrestre dans les pays en développement ;
  - tout en assurant une protection efficace du milieu marin contre les effets néfastes de l'exploitation minière ; et
  - promouvoir la recherche scientifique marine.

L'ISA

- Tous les États de l'UNCLOS forment collectivement l'ISA. Basée à Kingston, en Jamaïque.
- Organes primaires :
  - Montage
    - Organe suprême : 167 États + UE.
    - Approuver les règlements, les politiques générales ISA (sur les recommandations du Conseil)
  - Conseil
    - Organe exécutif : 36 États seulement.
    - Organe de décision : adopter et appliquer provisoirement les règlements, des politiques spécifiques à l'ISA, examiner et approuver les demandes d'exploitation minière.
  - Secrétariat
    - Organe administratif : Secrétaire général et personnel.
    - Organe permanent responsable de la gestion quotidienne.

Structure institutionnelle de l'ISA

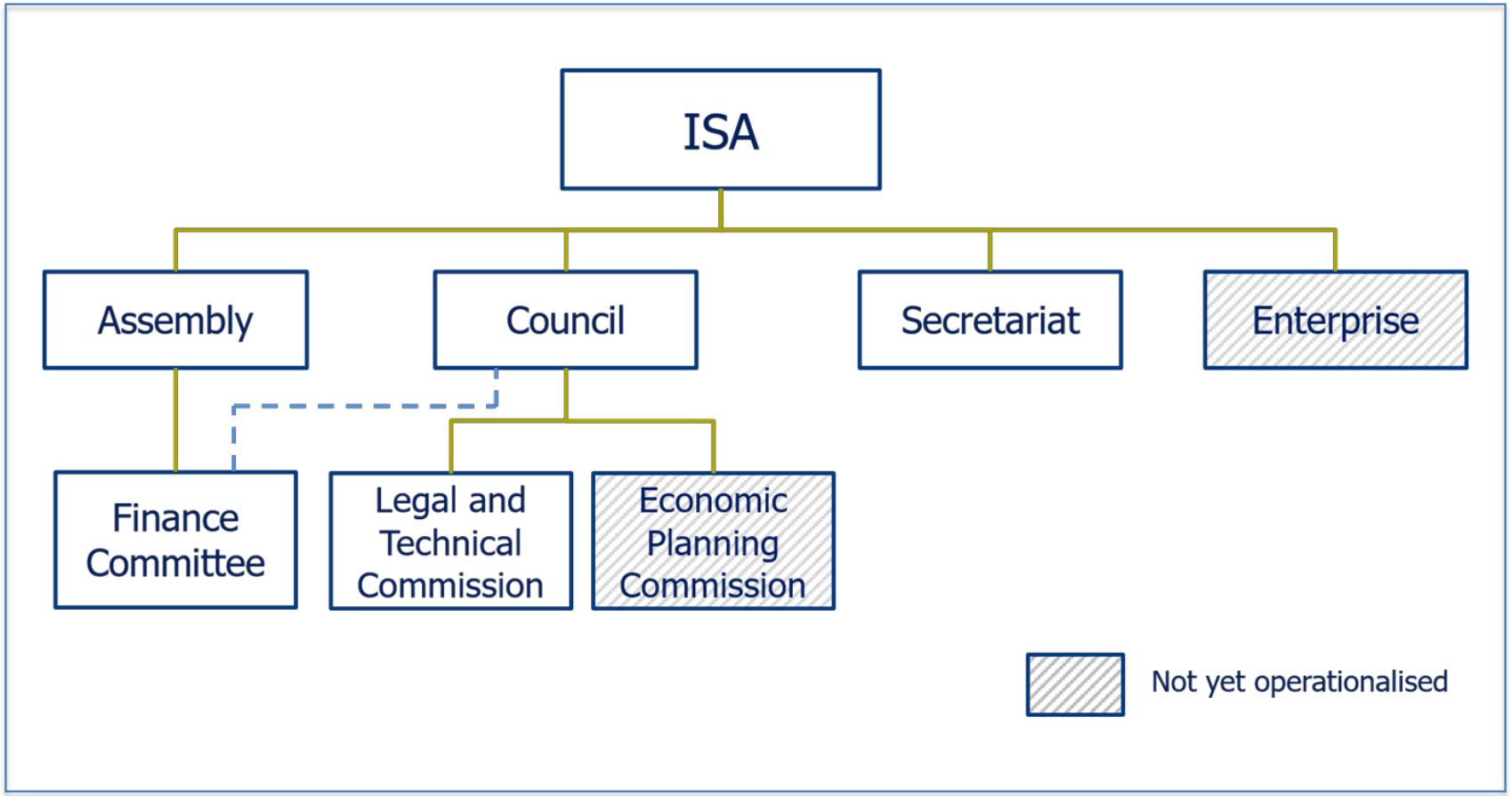

Membres du Conseil (pour 2021)

Groupe A (Grands
Chine
Italie
Japon
Fédération de Russie

Groupe B (Principaux
France
Allemagne
Inde
Corée du Sud

Groupe C (Principaux
Indonésie
Canada
Chili
Afrique du Sud

Groupe D (États en développement et représentants spéciaux)
Bangladesh
Brésil
Fidji
Jamaïque
Lesotho
Ouganda

Groupe E (Représentation géographique équitable)		
Argentine	Mexique	Singapour
Australie	**Maroc**	Espagne
Cameroun	**Mozambique**	Tonga
Costa Rica	Pays-Bas	Trinité-et-Tobago
République	**Nigeria**	ROYAUME-UNI.
Ghana	Pologne	
Maurice	**Sierra Leone**	

2. Développements actuels de l'ISA

IISD/RS

- ISA a eu 25 ans en 2019.

- L'exploration se poursuit depuis deux décennies
  - Règlement sur l'exploration des nodules : adopté en 2000 (révisé en 2013).
  - Règlement sur l'exploration des sulfures : adopté en 2010.
  - Règlement sur l'exploration des crustacés : adopté en 2012.

- Au total, 31 contrats d'exploration ont été attribués.
  - Nodules : 19
  - Sulfures : 7
  - Croûtes : 5

- Aucune activité d'exploitation pour l'instant.

Situation actuelle des contrats d'exploration de l'AIS (en septembre 2021). Source

Localisation des contrats d'exploration en cours

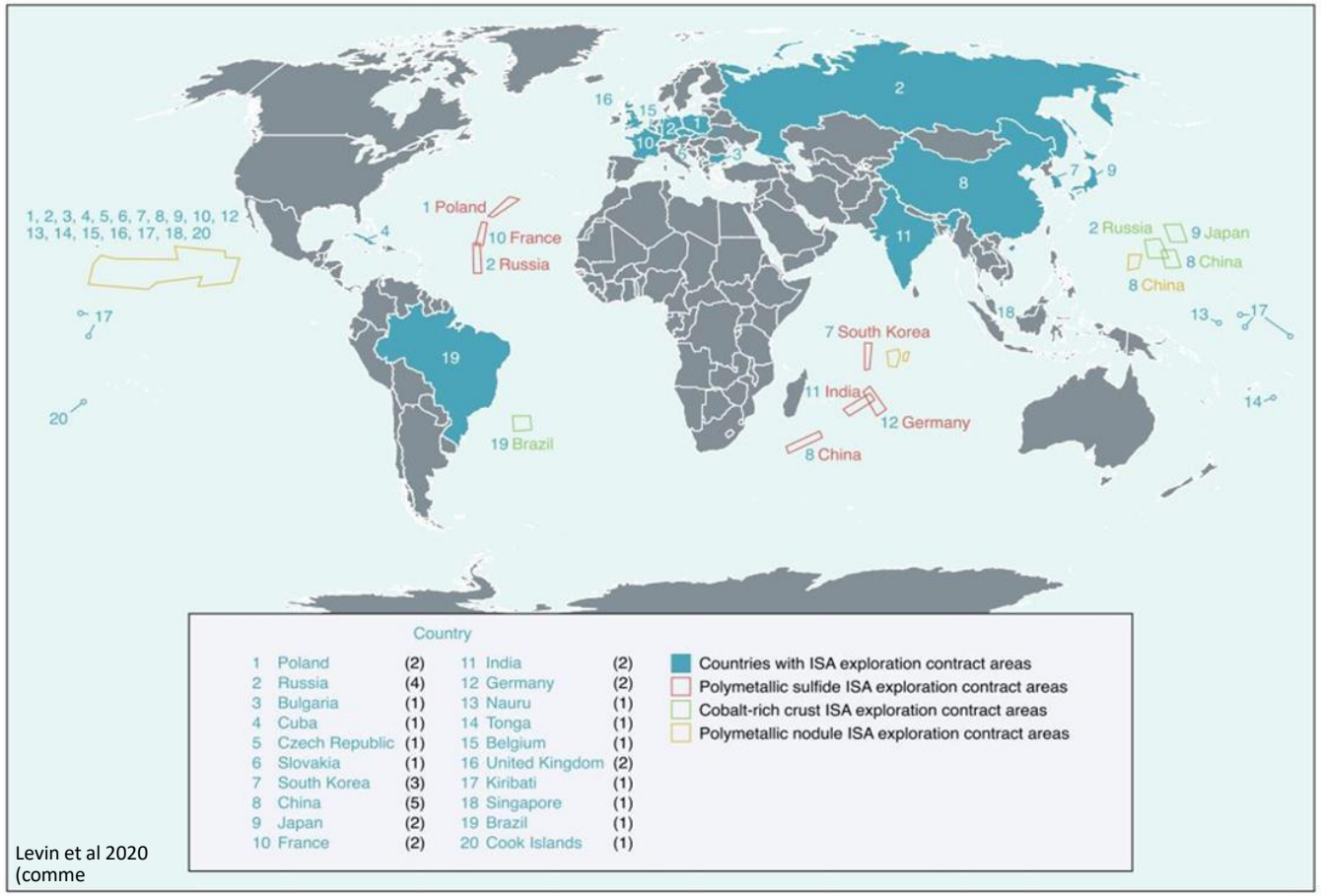

Levin et al 2020 (comme

Le projet de règlement d'exploitation

- Les travaux ont débuté en 2014 au sein de la Commission juridique et technique (LTC, organe subsidiaire du Conseil). En 2019, un projet de texte avancé a été présenté au Conseil.
- Les négociations du texte ont commencé au Conseil en juillet 2019 et ont repris en février 2020.
  - Trois groupes de travail informels ont été créés en février 2020 :
    - Protection et préservation de l'environnement marin
    - Inspection, conformité et application
    - Questions institutionnelles
  - En plus du groupe de travail existant sur les conditions financières des contrats d'exploitation.
- La pandémie a frappé en mars 2020 et a stoppé tout progrès depuis.
- En juin 2021, la République de Nauru a invoqué une disposition du traité connue sous le nom de "règle des deux ans".

Que signifie l'invocation ?

- Section 1(15) de l'Accord de 1994 relatif à l'application de la partie XI de l'UNCLOS.
- Oblige le Conseil de l'AIS à accélérer et à faire progresser le règlement d'exploitation, c'est-à-dire à en achever l'élaboration et l'adoption dans un délai de deux ans (soit d'ici le 9 juillet 2023), faute de quoi le Conseil devra toujours examiner et décider de toute demande d'exploitation en suspens malgré l'absence de règlement.
- Les règlements d'exploitation doivent être adoptés par consensus au Conseil.
  - L'existence d'une seule objection formelle pourrait conduire à une impasse : L'article 1(15) comble ce vide juridique.
- Contrairement à ce qu'affirment certains médias, cela ne signifie pas que l'exploitation commerciale commencera en 2023.
  - Il faut d'abord soumettre une demande, notamment pour satisfaire à toutes les exigences environnementales et autres exigences réglementaires.
  - LTC peut recommander la désapprobation et/ou le Conseil peut décider de la désapprouver.

3. Préoccupations du groupe africain à l'ISA

African Group		
Algeria	Gabon	Niger
Angola	Gambia	Nigeria
Benin	Ghana	Sao Tome and Principe
Botswana	Guinea	Senegal
Burkina Faso	Guinea-Bissau	Seychelles
Cabo Verde	Kenya	Sierra Leone
Cameroon	Lesotho	Somalia
Chad	Liberia	South Africa
Comoros	Madagascar	Sudan
Congo	Malawi	Togo
Côte d'Ivoire	Mali	Tunisia
Democratic Republic of the Congo	Mauritania	Uganda
Djibouti	Mauritius	United Republic of Tanzania
Egypt	Morocco	Zambia
Equatorial Guinea	Mozambique	Zimbabwe
Eswatini	Namibia	

a) Préoccupations environnementales

- Droits et intérêts des États côtiers adjacents : dommages environnementaux transfrontières (déclaration du groupe africain, 2018).
- Il est bien établi que les activités minières nuisent aux communautés côtières et affectent la chaîne alimentaire marine.
- Il est de plus en plus évident qu'il existe une forte connectivité écologique entre ce qui se passe dans les ZJNB et les États africains.

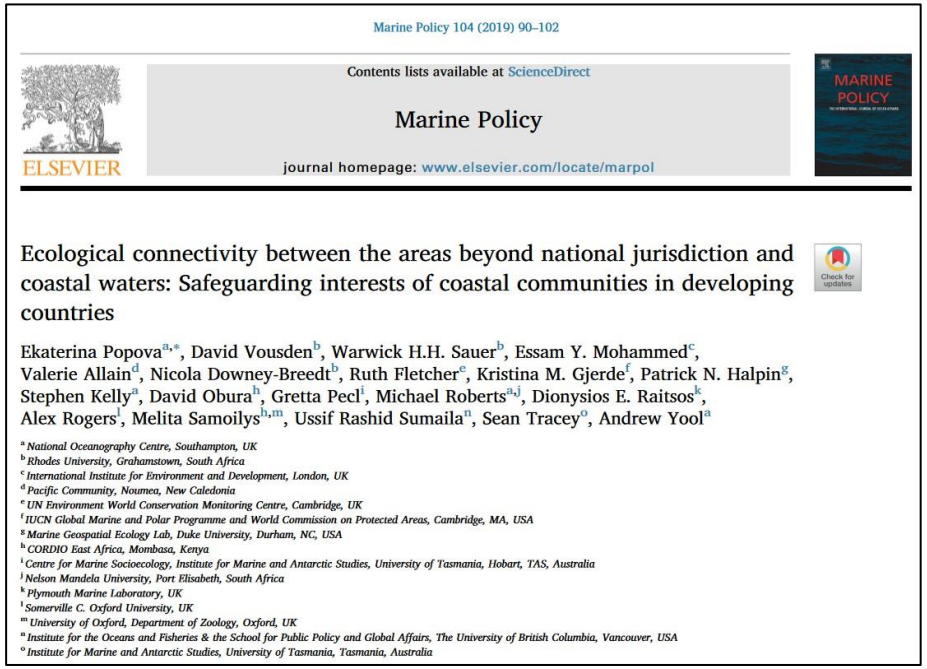

Marine Policy 104 (2019) 90–102

Contents lists available at ScienceDirect

Marine Policy

journal homepage: www.elsevier.com/locate/marpol

Ecological connectivity between the areas beyond national jurisdiction and coastal waters: Safeguarding interests of coastal communities in developing countries

Ekaterina Popova[a,*], David Vousden[b], Warwick H.H. Sauer[b], Essam Y. Mohammed[c], Valerie Allain[d], Nicola Downey-Breedt[b], Ruth Fletcher[e], Kristina M. Gjerde[f], Patrick N. Halpin[g], Stephen Kelly[a], David Obura[h], Gretta Pecl[i], Michael Roberts[a,j], Dionysios E. Raitsos[k], Alex Rogers[l], Melita Samoilys[h,m], Ussif Rashid Sumaila[n], Sean Tracey[o], Andrew Yool[a]

[a] National Oceanography Centre, Southampton, UK
[b] Rhodes University, Grahamstown, South Africa
[c] International Institute for Environment and Development, London, UK
[d] Pacific Community, Noumea, New Caledonia
[e] UN Environment World Conservation Monitoring Centre, Cambridge, UK
[f] IUCN Global Marine and Polar Programme and World Commission on Protected Areas, Cambridge, MA, USA
[g] Marine Geospatial Ecology Lab, Duke University, Durham, NC, USA
[h] CORDIO East Africa, Mombasa, Kenya
[i] Centre for Marine Socioecology, Institute for Marine and Antarctic Studies, University of Tasmania, Hobart, TAS, Australia
[j] Nelson Mandela University, Port Elisabeth, South Africa
[k] Plymouth Marine Laboratory, UK
[l] Somerville C. Oxford University, UK
[m] University of Oxford, Department of Zoology, Oxford, UK
[n] Institute for the Oceans and Fisheries & the School for Public Policy and Global Affairs, The University of British Columbia, Vancouver, USA
[o] Institute for Marine and Antarctic Studies, University of Tasmania, Tasmania, Australia

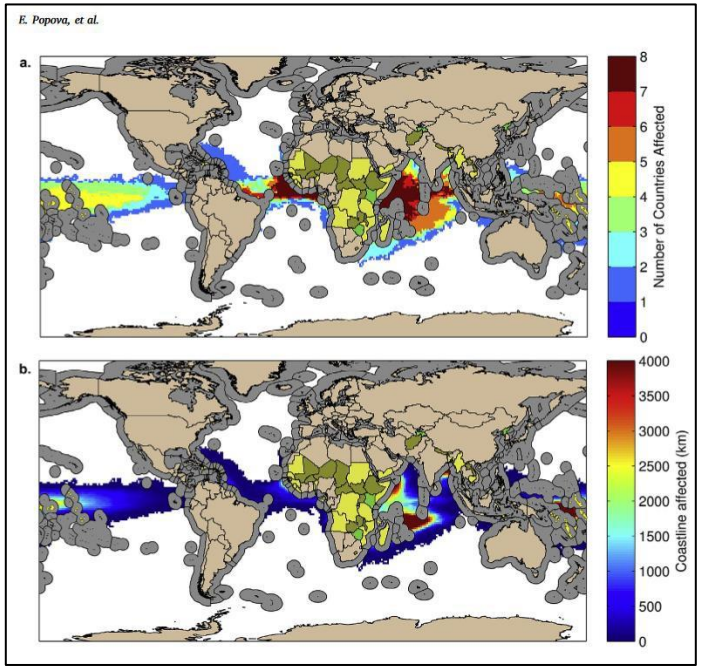

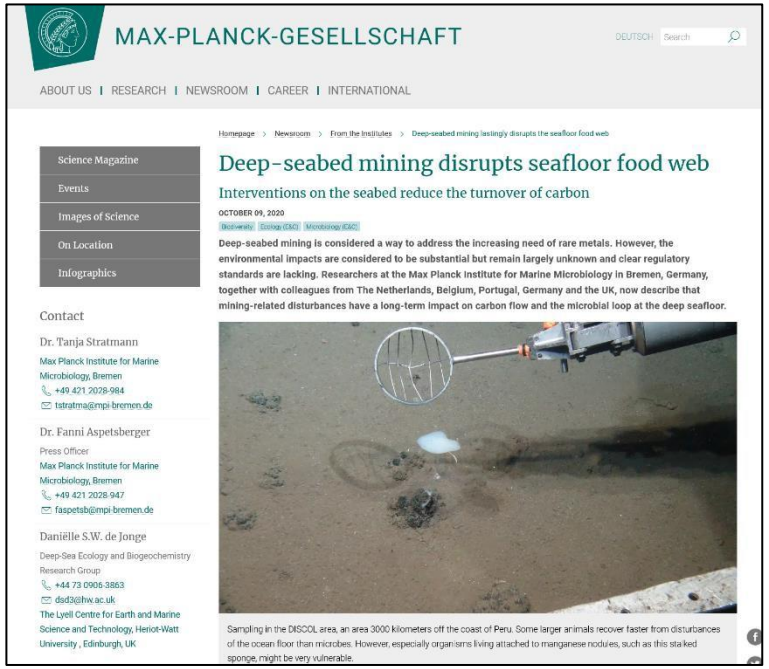

b) Préoccupations économiques

- Conditions financières des contrats d'exploitation (déclarations du groupe africain, 2019, 2020) :
  - Combien les entrepreneurs doivent-ils payer à l'ISA pour mener des activités minières commerciales (par exemple, redevances/partage des bénéfices).
  - Les modèles financiers actuellement envisagés sont favorables à l'exploitation minière :
    - Ne pas inclure les considérations environnementales
    - Ne fournit pas une compensation adéquate à l'humanité pour la perte de ressources minérales et d'autres services (capital naturel), dont les bénéfices restent à quantifier.

- Mécanisme de partage des avantages (déclarations du Groupe africain 2019, 2020):
  - Comment l'ISA distribue les revenus qu'elle reçoit des contractants.
  - Les discussions n'en sont encore qu'à leurs débuts, mais elles s'avèrent assez insaisissables.

- Compensation pour l'exploitation minière terrestre dans les pays en développement :
  - Étant donné que l'exploitation minière en eaux profondes constituera une forme de "concurrence" pour l'exploitation minière terrestre, comment indemniser les pays en développement ?
    dont l'économie dépend de l'exploitation minière terrestre.
  - Une étude récente de l'ISA a identifié 13 États qui seront particulièrement touchés, dont huit sont situés en Afrique : Chili, ***République démocratique du Congo***, **Érythrée**, **Gabon**, Laos, **Madagascar**, ***Mauritanie***, Mongolie, ***Namibie***, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, **Zambie** et **Zimbabwe**.

c) Problèmes d'équité

- Transfert de technologie.
  - Était une exigence clé de l'UNCLOS ; toutefois, elle a été diluée par l'accord de mise en œuvre de 1994.
  - Sans transfert de technologie, les États africains ne peuvent pas participer à la zone.
- Programmes de renforcement des capacités et de formation.
  - Il existe actuellement des programmes de formation, mais l'approche actuelle pose de nombreux problèmes (Déclaration du groupe africain, 2019).
  - Par exemple, une formation très limitée sur la façon de mener et d'évaluer/examiner les évaluations environnementales.
- Opérationnalisation de "l'Entreprise".
  - Envisagé dans le cadre de l'UNCLOS comme le "bras minier" de l'ISA, qui mènera l'exploration et l'exploitation minières dans les zones suivantes au nom de l'humanité.
  - L'Entreprise a été créée dans le cadre de l'UNCLOS, mais l'Accord de mise en œuvre de 1994 a reporté son opérationnalisation (et c'est encore le cas aujourd'hui).
  - Cette méthode est considérée comme le moyen le plus efficace pour les pays en développement de participer aux activités de la zone.
  - Les déclarations du Groupe africain depuis 2017 ont insisté pour que l'Entreprise soit rendue opérationnelle en priorité.

4. Liens vers les négociations BBNJ

- Comme les deux s'appliquent aux ABNJ, il y a un chevauchement évident, par exemple :
  - Les dommages environnementaux causés par l'exploitation minière en eaux profondes sont de type 3-D (y compris la colonne d'eau).
  - Conflits potentiels dans l'utilisation du milieu marin : "considération raisonnable" (article 147 de l'UNCLOS).
- Questions ouvertes :
  - Statut des ressources génétiques marines ?
    - L'exploitation minière en eaux profondes entraînera une perte de la biodiversité ; peut entraver l'accès si l'ISA a émis des contrats d'exploitation minière.
  - Les OGZ (y compris les AMP) établies par le processus BBNJ : cela liera-t-il l'ISA ?
    - Dans le passé, l'ISA a émis un contrat d'exploration couvrant une zone identifiée comme zone EBSA par le processus CBD.
  - Rationaliser les objectifs environnementaux et le processus d'EIE ?
    - L'ISA est en train de développer ses propres objectifs sectoriels et son propre processus EIA/EIS, qui seront apparemment incohérents.

- Le secrétariat de l'ISA participe aux négociations sur les BBNJ - l'accent est mis à plusieurs reprises sur l'avertissement "ne pas compromettre".

5. Conclusion/Messages clés

- Les profondeurs de l'océan sont encore mal connues, mais le peu que l'on sait indique que l'humanité est dépendue fortement des profondeurs de l'océan.
  - Des preuves solides reliant les profondeurs océaniques à l'origine de la vie sur Terre. Les profondeurs de l'océan continuent de soutenir nos vies.
- Les gains économiques à court terme de l'exploitation minière en eaux profondes peuvent ne pas justifier la perte de capital naturel à long terme.
  - Surtout si seuls quelques acteurs en profitent alors que les pays en développement subissent les conséquences de la dégradation de l'environnement.
  - Nécessité d'adopter le principe de précaution et le principe du pollueur-payeur pour internaliser toutes les externalités.
- Les connaissances ont progressé par rapport à l'époque où l'UNCLOS a été négociée, mais elles sont encore très insuffisantes.
  - Les connaissances contemporaines doivent être prises en compte lors de la prise de décisions actuelles.
  - Par conséquent, de plus en plus de voix s'élèvent pour demander un moratoire ou une pause jusqu'à ce que les problèmes soient résolus.
  - La Décennie des Nations unies pour l'océanologie, actuellement en cours, est une excellente occasion de combler les lacunes en matière de connaissances.
- Le lien entre le processus BBNJ et le travail de l'ISA est très évident. Cependant, sur la base des progrès actuels, il y a un risque croissant que les deux ne soient pas en phase l'un avec l'autre.

MERCI

Pradeep A. Singh

pradeep@uni-bremen.de

STRONG HIGH SEAS

Session interactive sur le rôle de la coopération régionale pour les ABNJ- Efforts de coopération pour la haute mer de l'Atlantique du Sud-Est

Carolina Hazin, BirdLife International

16 et 17 novembre 2021

Objectifs de cette session

Identifier les **possibilités de coopération** dans les processus politiques régionaux et mondiaux.

Photos retirées en raison du droit d'auteur

Soutenir la préparation d'un rapport sur la coopération et la gestion intégrée

Gestion intégrée pour la conservation et l'utilisation durable des BBNJ

Photos retirées en raison du droit d'auteur

	Coopération	Coordination	Collaboration
Connexion	faible	moyen	interdépendants
Confiance	petit	moyen	haut
Communication	ad hoc	structuré	fréquente
Échange d'informati	existant	formalisé	tactique
Objectifs	**indépendant**	**semi-indépendante**	**partagé**
Engagement	avec l'organisation	avec l'organisation	avec le réseau
Durée	court	sur la base des programme/média	long
Risque et récompense	faible		haut
Puissance	**rester dans l'organisation**	rester dans l'organisation	partagées entre les organisations
Ressources	rester dans l'organisation	rester dans l'organisation	collectif et mis en commun
Autre	nécessitent de s'adapter aux	politiques, programmes et ressources	changement de système

Types de régionaux coopération/coordination/collaboration

STRONG HIGH SEAS

organismes scientifiques communs / centres de données

projets partagés

régional évaluations

programmes conjoints de développement des capacités

Stratégies : common vision and objectives

partenariats de financement

Co-gestion

et plus encore....

Quels sont les avantages de la coopération régionale ?

STRONG HIGH SEAS

Échelles appropriées pour la gestion écosystémique

Favorise le consensus politique

Amélioration des résultats politiques et sociaux

Efficace : partage, par exemple de données, d'outils, de réseaux, etc.

Renforcer les efforts et les cadres juridiques existants

Dans la politique mondiale

- UNCLOS : importance de la coopération régionale (article 197)

Les États sont encouragés à coopérer "**selon qu'il convient, sur une base régionale, directement ou par l'intermédiaire des organisations internationales compétentes.... pour la protection et la préservation du milieu marin, en tenant compte des caractéristiques régionales**".

L'UNCLOS fait également mention de la coopération régionale sur les ressources vivantes de la haute mer.

- Accord des Nations unies sur les stocks de poissons
- Convention sur la diversité biologique (art. 5)
- Objectifs de développement durable

Quelques exemples de coopération régionale

OSPAR- NEAFC(NEAFC)
- "convention collective".

Commission de la mer des Sargasses (SSC)

El **Santuario de Pelagos para Mamíferos Marinos del Mediterráneo (e**

Organismes régionaux de pêche

ABNJ - ZEE

photos retirées en raison du droit d'auteur

Efforts existants dans le Pacifique Sud-Est - ZEE

STRONG HIGH SEAS

Convention d'Abidjan

UNEP

ABIDJAN CONVENTION
CONVENTION D'ABIDJAN

La Convention pour la coopération dans la protection, la gestion et le développement de l'environnement marin et côtier de la côte atlantique de la région de l'Afrique de l'Ouest, du Centre et du Sud.

Benguela CURRENT COMMISSION

La Commission du courant de Benguela

gef

Courants des Canaries, de Benguela et de Guinée **Grands écosystèmes marins**

Efforts existants dans l'Atlantique du Sud-Est

- **Protocoles d'accord :**

UNEP
ABIDJAN CONVENTION
CONVENTION D'ABIDJAN

CIAT
IATTC

OSPAR
COMMISSION

COREP

FAO
FIAT PANIS
D AND AGRICULTURE
ORGANIZATION
HE UNITED NATIONS

CCSBT
みなみまぐろ保存委員会

Supported by:

Federal Ministry
for the Environment, Nature Conservation
and Nuclear Safety

based on a decision of the German Bundestag

IKI INTERNATIONALE KLIMASCHUTZ INITIATIVE

PROG
Partnership for Regional Ocean Governance

Merci !

Carolina Hazin

Coordinateur mondial de la politique marine BirdLife International

carolina.hazin@birdlife.org

BirdLife INTERNATIONAL

COMISIÓN PERMANENTE DEL PACÍFICO SUR • CPPS •

UN environment
United Nations Environment Programme

UNEP

ABIDJAN CONVENTION
CONVENTION D'ABIDJAN

IASS POTSDAM

IDDRI

BirdLife INTERNATIONAL

International Ocean Institute
African Region

UNIVERSIDAD CATOLICA DEL NORTE CHILE

WWF